



A Better Economy for Better Lives
Une économie meilleure pour une vie meilleure

CI - 195M
Consultation générale
Loi constitutionnelle de 2025
sur le Québec

RÉSUMÉ

du Mémoire présenté à la
Commission des institutions
de l'Assemblée nationale du
Québec sur le projet de loi 1,
Loi constitutionnelle de 2025
sur le Québec

Présenté par

La Corporation d'employabilité et de
développement économique
communautaire (CEDEC)

24 novembre 2025

Contact

John Buck
Président-directeur général de la
CEDEC

RÉSUMÉ

La **Corporation d'employabilité et de développement communautaire (CEDEC)** est l'organisme de développement économique mandaté par le gouvernement fédéral pour servir à la Communauté d'expression anglaise du Québec (CEAQ).

La CEDEC propose son analyse et ses réflexions sur le projet de loi 1 comme une contribution constructive à l'enrichissement de la vision constitutionnelle du Québec. Nous croyons qu'un cadre de gouvernance fondamental doit renforcer notre démocratie, incarner nos valeurs communes et renforcer la cohésion sociale. Il doit refléter et respecter pleinement la diversité de la société dont nous construirons ensemble l'avenir.

Le projet de loi 1, c'est-à-dire *la Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*, est l'un des projets législatifs les plus ambitieux de ces dernières années. Il vise à codifier l'identité constitutionnelle du Québec, à étendre l'autonomie de la province au sein de la fédération canadienne et à articuler les droits et les valeurs que le gouvernement du Québec considère comme fondamentaux. À ce titre, il exige une attention, une transparence et une légitimité démocratique exceptionnelles.

Le projet de loi n° 1 vise à transformer le pacte fondamental des Québécois et leur relation avec l'État. Il vise explicitement à définir les aspirations, la culture et la société québécoise. Il s'agit d'une tentative visant à refaçonner l'ordre politique et l'autorité au Québec, à redéfinir les droits et libertés de tous les Québécois et à établir les paramètres dans lesquels toutes les autres lois provinciales doivent s'inscrire.

Notre analyse conclut que, tel qu'il est rédigé, le projet de loi 1 pose des défis importants à l'intégrité démocratique, la stabilité économique et la cohésion sociale du Québec. De plus, dans sa vision constitutionnelle, il ne reconnaît pas pleinement la Communauté d'expression anglaise du Québec (CEAQ), mettant ainsi en péril l'avenir de notre communauté.

Selon nous, le projet de loi 1 ne répond pas aux normes requises pour servir de document constitutionnel inspirant et unificateur, et ce, pour plusieurs raisons qui suivent :

- **Le projet de loi 1 a été élaboré selon un processus qui ne répond pas aux attentes démocratiques** en matière de réforme constitutionnelle.
- **Il élargit le pouvoir exécutif** d'une manière qui affaiblit le système d'équilibre des pouvoirs démocratiques.

- **Il introduit des mécanismes qui pourraient restreindre le financement, les partenariats et la coopération fédérale-provinciale**, ce qui affecte particulièrement la CEAQ.
- **Il restreint l'accès à la justice et limite les recours constitutionnels** pour les organismes et institutions financés par des fonds publics.
- **Il exclut la communauté anglophone du Québec** de la vision gouvernementale du Québec, donnant ainsi une image fautive de la réalité linguistique, sociale, culturelle et démographique du Québec.
- **Il ignore une occasion historique** pour le Québec d'assumer un rôle de chef de file dans une fédération canadienne renouvelée et plus collaborative.

Alors que ces défis soient importants, nous croyons qu'ils ne sont pas insurmontables. Notre mémoire formule des recommandations visant à modifier le projet de loi 1 afin de refléter le meilleur des traditions démocratiques du Québec, ses aspirations inclusives et son potentiel de leadership national.

Par-dessus tout, la CEDEC estime que la vision constitutionnelle du Québec doit **reconnaître et protéger la communauté anglophone**, affirmer son droit d'exister et de s'épanouir, et l'intégrer dans la vision constitutionnelle à long terme du Québec.

CEDEC

A Better Economy for Better Lives

Une économie meilleure pour une vie meilleure

Mémoire présenté à la
Commission des institutions
de l'Assemblée nationale du
Québec sur le projet de loi 1,
Loi constitutionnelle de 2025
sur le Québec

Présenté par

La Corporation d'employabilité et de
développement économique
communautaire (CEDEC)

24 novembre 2025

Contact

John Buck
Président-directeur général de la
CEDEC

Table of Contents

<i>DROITS LINGUISTIQUES DES MINORITÉS ET PRINCIPES CONSTITUTIONNELS.....</i>	4
<i>RÉSUMÉ.....</i>	5
<i>1. INTRODUCTION</i>	6
<i>À PROPOS DE LA CEDEC.....</i>	6
<i>1.1 Notre mission</i>	6
<i>1.2 La particularité de la CEDEC : un chef de file en matière de développement économique collaboratif</i>	7
<i>1.3 Rôle et responsabilités de la CEDEC au sein de la Fédération canadienne.....</i>	8
<i>2. LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE DU QUÉBEC.....</i>	9
<i>2.1 Un appel aux plus hautes traditions de sagesse et de générosité du Québec</i>	9
<i>2.2 La CEAQ est un partenaire stratégique pour la prospérité future du Québec</i>	10
<i>2.3 Défis persistants</i>	10
<i>3. CONTEXTE : UN MOMENT CONSTITUTIONNEL DE TRANSITION.....</i>	12
<i>3.1 Un moment historique qui exige de la clarté, de la sagesse et de la générosité</i>	12
<i>3.2 Un moment historique radicalement différent.....</i>	13
<i>3.3 Objet du mémoire de la CEDEC</i>	14
<i>4. APERÇU DU PROJET DE LOI 1</i>	15
<i>5. QUESTIONS DÉMOCRATIQUES ET CONSTITUTIONNELLES</i>	15
<i>5.1 L'absence de participation significative du public à l'élaboration d'une constitution....</i>	15
<i>5.2 La participation de la CEAQ à l'élaboration de la vision constitutionnelle du Québec ...</i>	16
<i>5.3. Barrières à la contestation constitutionnelle.....</i>	19
<i>5.4 Articles 14 et 17 : Risques liés à l'obtention de fonds fédéraux</i>	20
<i>5.5 Risques institutionnels</i>	22
<i>5.6 Risques pour la démocratie parlementaire et l'État de droit</i>	23
<i>5.7 Conseil constitutionnel.....</i>	24
<i>6. COMMENT AMÉLIORER LE PROJET DE LOI 1 POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS.....</i>	25
<i>6.1 RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PROCESSUS</i>	26

6.2 MODIFICATIONS DE FOND.....	27
6.3 GOUVERNANCE ET GARANTIES DE L'ÉTAT DE DROIT	28
6.4 INCLUSION DE LA CEAQ ET RECONNAISSANCE CONSTITUTIONNELLE	29
6.5 COOPÉRATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	29
7. CONCLUSION.....	30

DROITS LINGUISTIQUES DES MINORITÉS ET PRINCIPES CONSTITUTIONNELS

Les droits linguistiques des minorités et les communautés en situation minoritaire sont fondamentaux pour la démocratie constitutionnelle du Canada. Comme l'a affirmé à plusieurs reprises la Cour suprême du Canada, « *la langue est plus qu'un simple moyen de communication; elle fait partie intégrante de l'identité et de la culture des personnes qui la parlent* ». ¹

De plus, la Cour a reconnu que « la protection constitutionnelle des droits linguistiques des minorités est nécessaire à la promotion de communautés linguistiques en situation minoritaire robustes et dynamiques, qui sont essentielles à l'épanouissement du Canada en tant que pays bilingue ». ²

Ces décisions reflètent le fondement constitutionnel qui sous-tend les communautés francophones à l'extérieur du Québec et la communauté anglophone au Québec, nos identités linguistiques, nos institutions et notre droit à l'épanouissement.

Le projet de loi 1, tel qu'il est actuellement rédigé, affaiblit cette vérité fondamentale.

¹ Voir *Mahe c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S. 342, p. 362; et *Ford c. Québec (Procureur général)*, [1988] 2 R.C.S. 712, aux pages 748-749, tel que cité dans *Solski (tuteur de) c. Québec (Procureur général)*, [2005] 1 R.C.S. 201, à la page 207 (« Solski »).

² *Solski*, p. 207.

RÉSUMÉ

La **Corporation d'employabilité et de développement communautaire (CEDEC)** est l'organisme de développement économique mandaté par le gouvernement fédéral pour servir à la Communauté d'expression anglaise du Québec (CEAQ).

La CEDEC propose son analyse et ses réflexions sur le projet de loi 1 comme une contribution constructive à l'enrichissement de la vision constitutionnelle du Québec. Nous croyons qu'un cadre de gouvernance fondamental doit renforcer notre démocratie, incarner nos valeurs communes et renforcer la cohésion sociale. Il doit refléter et respecter pleinement la diversité de la société dont nous construirons ensemble l'avenir.

Le projet de loi 1, c'est-à-dire *la Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*, est l'un des projets législatifs les plus ambitieux de ces dernières années. Il vise à codifier l'identité constitutionnelle du Québec, à étendre l'autonomie de la province au sein de la fédération canadienne et à articuler les droits et les valeurs que le gouvernement du Québec considère comme fondamentaux. À ce titre, il exige une attention, une transparence et une légitimité démocratique exceptionnelles.

Le projet de loi n° 1 vise à transformer le pacte fondamental des Québécois et leur relation avec l'État. Il vise explicitement à définir les aspirations, la culture et la société québécoise. Il s'agit d'une tentative visant à refaçonner l'ordre politique et l'autorité au Québec, à redéfinir les droits et libertés de tous les Québécois et à établir les paramètres dans lesquels toutes les autres lois provinciales doivent s'inscrire.

Notre analyse conclut que, tel qu'il est rédigé, le projet de loi 1 pose des défis importants à l'intégrité démocratique, la stabilité économique et la cohésion sociale du Québec. De plus, dans sa vision constitutionnelle, il ne reconnaît pas pleinement la Communauté d'expression anglaise du Québec (CEAQ), mettant ainsi en péril l'avenir de notre communauté.

Selon nous, le projet de loi 1 ne répond pas aux normes requises pour servir de document constitutionnel inspirant et unificateur, et ce, pour plusieurs raisons qui suivent :

- **Le projet de loi 1 a été élaboré selon un processus qui ne répond pas aux attentes démocratiques** en matière de réforme constitutionnelle.
- **Il élargit le pouvoir exécutif** d'une manière qui affaiblit le système d'équilibre des pouvoirs démocratiques.

- **Il introduit des mécanismes qui pourraient restreindre le financement, les partenariats et la coopération fédérale-provinciale**, ce qui affecte particulièrement la CEAQ.
- **Il restreint l'accès à la justice et limite les recours constitutionnels** pour les organismes et institutions financés par des fonds publics.
- **Il exclut la communauté anglophone du Québec** de la vision gouvernementale du Québec, donnant ainsi une image fautive de la réalité linguistique, sociale, culturelle et démographique du Québec.
- **Il ignore une occasion historique** pour le Québec d'assumer un rôle de chef de file dans une fédération canadienne renouvelée et plus collaborative.

Alors que ces défis soient importants, nous croyons qu'ils ne sont pas insurmontables. Notre mémoire formule des recommandations visant à modifier le projet de loi 1 afin de refléter le meilleur des traditions démocratiques du Québec, ses aspirations inclusives et son potentiel de leadership national.

Par-dessus tout, la CEDEC estime que la vision constitutionnelle du Québec doit **reconnaître et protéger la communauté anglophone**, affirmer son droit d'exister et de s'épanouir, et l'intégrer dans la vision constitutionnelle à long terme du Québec.

1. INTRODUCTION

À PROPOS DE LA CEDEC

1.1 Notre mission

La CEDEC a pour raison d'être de renforcer l'économie du Québec grâce à la participation pleine et active de la communauté anglophone du Québec. Notre mission repose sur la conviction que la prospérité à long terme du Québec passe par l'engagement de tous, dans toutes les régions, toutes les langues et toutes les communautés. Depuis près de vingt-cinq ans, la CEDEC œuvre pour que les possibilités économiques soient communes et que l'avenir économique du Québec soit façonné par les forces combinées suivantes :

- Partenariat collaboratif, innovation et inclusion.
- Des initiatives locales.
- Des investissements importants dans le développement économique.

La CEDEC fonctionne selon un principe simple, mais puissant : **lorsque les conditions permettent à notre communauté de participer et de contribuer pleinement à la prospérité du Québec, l'économie commune qui assure notre qualité de vie au**

Québec et au Canada se renforce. En retour, les communautés du Québec et du Canada profitent de la prospérité économique que nous créons ensemble. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'équité ou de représentation, mais également d'une question d'importance économique stratégique.

L'investissement de 4,1 milliards de dollars du Canada dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à travers le pays reflète cet impératif national. Cet investissement n'est pas seulement une politique linguistique et culturelle judicieuse et tournée vers l'avenir, mais aussi une politique économique stratégiquement cruciale. Pour les Québécois anglophones, cet investissement soutient les institutions, les services et les possibilités qui nous permettent de mieux participer et de contribuer pleinement au bien-être économique du Québec et du Canada.

1.2 La particularité de la CEDEC : un chef de file en matière de développement économique collaboratif

La CEDEC occupe une place unique dans le paysage économique québécois. Plus qu'un simple organisme de prestation de programmes, la CEDEC est une **bâtisseuse de ponts stratégiques**, reliant les communautés francophones et anglophones, les régions, les secteurs économiques et les différents paliers de gouvernement afin d'apporter des avantages économiques tangibles et mesurables.

Nous travaillons main dans la main avec tous les Québécois pour :

- Renforcer la participation au marché du travail et créer des emplois.
- Soutenir la croissance des petites entreprises commerciales et des entreprises à vocation sociale.
- Ouvrir des voies d'accès aux marchés provinciaux, nationaux et internationaux.
- Favoriser l'innovation, la résilience et la diversification économique.
- Bâtir des écosystèmes économiques collaboratifs dans les régions urbaines et rurales.
- Renforcer les chaînes d'approvisionnement du Canada et du Québec.

Notre modèle de **développement économique collaboratif** n'est pas abstrait. Il produit des résultats concrets grâce à la création d'emplois, à l'expansion des entreprises commerciales et à vocation sociale, à l'augmentation des échanges commerciaux, à l'amélioration de la productivité et à la résilience des communautés. Grâce au leadership de la CEDEC, des acteurs des secteurs public et privé et de la société civile, auparavant déconnectés, notamment les communautés, les employeurs, les investisseurs et les développeurs de main-d'œuvre, sont désormais reliés entre eux, libérant ainsi un potentiel économique qui, autrement, resterait inexploité.

La vision et l'approche unique de la CEDEC en matière de développement économique sont conformes aux principes fondamentaux du programme économique de construction nationale du Canada : **l'expansion du commerce intérieur, la résilience de la chaîne d'approvisionnement, la croissance de la productivité et les possibilités inclusives.**

En effet, la CEDEC s'est engagée à aider la communauté anglophone à atteindre ses objectifs de développement économique sur dix ans, notamment la création ou l'expansion de 250 entreprises commerciales et entreprises à vocation sociale, le placement de 1 000 anglophones dans des emplois et l'attraction de 5 millions de dollars de nouveaux investissements. Cette voie démontre que le développement économique des CLOSM n'est pas seulement une bouée de sauvetage pour notre communauté, mais aussi un facteur de contribution à la croissance économique du Québec et du Canada.

1.3 Rôle et responsabilités de la CEDEC au sein de la Fédération canadienne

En vertu de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement du Canada s'engage à protéger et à promouvoir la vitalité économique et sociale de la communauté anglophone du Québec.

La CEDEC est la principale partenaire du gouvernement du Canada en matière de développement économique pour la communauté. Ce rôle exige l'excellence, la responsabilité et un engagement indéfectible envers des politiques et des programmes de développement économique collaboratifs et fondés sur des données probantes.

La protection et la promotion de la vitalité économique de la CEAQ ne sont pas simplement une question linguistique ou culturelle, mais une question de **résilience économique provinciale et nationale**. Le Canada ne peut bâtir une économie forte et intégrée si une région ou une communauté est économiquement marginalisée.

En résumé, le travail de la CEDEC repose sur notre conviction qu'une communauté anglophone du Québec prospère est plus qu'accessoire au succès du Québec : elle en fait partie intégrante. De plus, un Québec prospère et confiant est indispensable à l'unité, à la sécurité et à l'avenir économique du Canada. Une communauté anglophone dynamique renforce le Québec et, par conséquent, renforce la contribution du Québec à un Canada plus fort.

2. LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE DU QUÉBEC

2.1 Un appel aux plus hautes traditions de sagesse et de générosité du Québec

Comme nous le rappelle Leonard Cohen, « Nous sommes si légers ici ». Il nous invite tous à reconnaître, indépendamment de l'époque dans laquelle nous vivons, nous devons façonner notre société avec générosité et sagesse.

La CEAQ n'est pas un accessoire de l'histoire de la province ; elle n'est pas une relique historique, ni une anomalie marginale, et elle n'est certainement pas un intrus. La CEAQ est intimement liée au tissu social québécois. C'est une communauté dynamique, diversifiée, multilingue, multiraciale et multiconfessionnelle qui vit, qui travaille et qui construit dans toutes les régions du Québec. Elle est profondément attachée à son histoire, à son présent et à son destin au Québec. Comme tous les Québécois, la CEAQ incarne le même enracinement et le même sentiment d'appartenance inébranlable qui définissent le Québec lui-même.

Contrairement à des mythes persistants, bien que dépassés, les Québécois anglophones ne sont pas un bloc monolithique, une élite privilégiée ou des étrangers. Notre communauté et nos membres font partie intégrante du Québec, contribuant quotidiennement à sa démocratie, à sa culture, à sa prospérité et à son avenir constitutionnel. Nier cela est non seulement inexact, **mais c'est aussi méconnaître l'identité même du Québec.**

Pour les Québécois anglophones, comme pour les francophones, la langue est indissociable de l'identité, de l'appartenance, de la vie communautaire, de l'accès aux services, de la participation à la démocratie et, surtout, des possibilités économiques.

Les taux élevés de bilinguisme chez les Québécois anglophones témoignent de notre engagement envers le Québec et de notre identité linguistique, amplifiant ainsi la contribution que nous avons apportée et que nous sommes prêts à continuer d'apporter au développement continu du Québec.

2.2 La CEAQ est un partenaire stratégique pour la prospérité future du Québec

La communauté anglophone n'est pas une menace pour l'avenir du Québec ; elle est l'un des **atouts essentiels** dont dépend cet avenir. La CEAQ apporte :

- **Un capital humain bilingue** indispensable dans une économie mondialisée.
- **Une capacité intellectuelle** pour prospérer dans une économie du savoir hautement concurrentielle.
- Une participation **dynamique** et de l'innovation dans de multiples secteurs.
- **Des liens économiques interprovinciaux et internationaux** qui renforcent la position du Québec sur le marché.
- **Des réseaux culturels et commerciaux solides** qui étendent l'influence du Québec au-delà de ses frontières.

À une époque marquée par l'instabilité mondiale, le Québec a besoin de tous les avantages, de tous les partenaires et de tous les réseaux possibles. La CEAQ en fait partie.

2.3 Défis persistants

Malgré sa contribution importante à la prospérité du Québec, la CEAQ continue de faire face à des disparités économiques persistantes et mesurables. Ces disparités sont réelles et elles ont une incidence sur les perspectives d'emploi, la création d'entreprises, le revenu des ménages et la vitalité à long terme des communautés dans toutes les régions, comme décrit ci-dessous :

- Les Québécois anglophones connaissent un taux de chômage et de sous-emploi plus élevé que leurs homologues francophones dans plusieurs régions de la province.
 - Les résultats du marché du travail varient considérablement, mais dans de nombreuses communautés, en particulier les régions rurales, hors de l'île de Montréal ou en transition économique, les anglophones se heurtent à des obstacles pour accéder aux emplois, à la formation et aux réseaux économiques qui sont les moteurs de la prospérité.

- Il existe un écart salarial persistant entre les Québécois anglophones et francophones.
 - Le Québec est l'une des deux seules provinces du Canada où la communauté de langue officielle en situation minoritaire a un revenu médian inférieur à celui de la population majoritaire.
 - Cette disparité reflète un accès réduit aux réseaux et l'érosion de l'infrastructure économique anglophone dans certaines régions et certains secteurs.
- Les taux de pauvreté sont plus élevés parmi certains sous-groupes de la CEAQ, en particulier les jeunes, les nouveaux arrivants, les minorités racialisées et les personnes âgées.
 - La communauté anglophone du Québec affiche des taux de pauvreté et de chômage plus élevés que la majorité francophone, et ces disparités continuent de s'accroître pour les sous-groupes vulnérables qui sont confrontés à une agrégation d'obstacles liés à la langue, à la géographie, à l'éducation et au statut socio-économique.
- De nombreux Québécois anglophones ont un accès réduit aux services publics essentiels, notamment l'aide à l'emploi, les services de soutien à la petite enfance, les programmes d'alphabétisation et les services sociaux, qui jouent tous un rôle essentiel dans la préparation à la vie active dans le marché du travail et la mobilité économique.
 - Les écarts dans l'accès aux services peuvent créer des désavantages en cascade : les possibilités d'emploi restreintes, l'avancement limité, les écosystèmes entrepreneuriaux plus faibles et la capacité réduite à naviguer sur le marché du travail de plus en plus complexe du Québec.
- La CEAQ est confrontée à des pressions uniques liées aux décisions politiques, aux changements de politique et à la croyance « à somme nulle » selon laquelle le soutien aux Québécois anglophones nuit nécessairement à la langue française.
 - Cette perception peut aggraver les disparités économiques en limitant l'accès aux services, aux institutions et aux possibilités en anglais nécessaires à la mobilité ascendante.
- Le profil démographique de la CEAQ présente des vulnérabilités supplémentaires :
 - Le vieillissement de la population dans de nombreuses régions accroît la demande de services de santé et d'emploi accessibles.
 - De plus, les jeunes Québécois anglophones, quant à eux, sont confrontés à des obstacles linguistiques, financiers et éducatifs accrus dans leur transition vers un emploi stable, un défi qui peut entraîner des répercussions à long terme sur la rétention et la migration.

3. CONTEXTE : UN MOMENT CONSTITUTIONNEL DE TRANSITION

3.1 Un moment historique qui exige de la clarté, de la sagesse et de la générosité

Le projet de loi 1 représente un moment charnière dans l'histoire du Québec. Il établit trois piliers centraux :

1. La **Constitution du Québec**, qui exprime l'identité et les valeurs de la province.
2. La **Loi sur l'autonomie constitutionnelle du Québec**, qui crée des mécanismes permettant au Québec de refuser ou de renégocier de manière sélective la participation fédérale dans les domaines de compétence provinciale.
3. La **Loi sur le Conseil constitutionnel**, qui établit un nouvel organe consultatif constitutionnel dont les fonctions d'interprétation chevauchent celles du pouvoir judiciaire.

Cette initiative ne surgit pas de nulle part. Elle vient s'ajouter aux éléments suivants :

- **Le projet de loi 21**, qui a redéfini la relation entre l'expression religieuse et l'emploi dans le secteur public.
- **Le projet de loi 96**, qui a renforcé la Charte de la langue française et qui a étendu les exigences d'usage du français dans le commerce, les services publics et la vie quotidienne.
- **La Commission Rousseau-Proulx**, qui a prodigué des conseils sur l'autonomie constitutionnelle du Québec et formulé des recommandations visant à protéger l'identité et la compétence du Québec contre toute ingérence fédérale excessive.

Ensemble, ces développements témoignent d'une volonté de longue date d'affirmer l'identité du Québec, de confirmer ses pouvoirs constitutionnels et de mieux articuler sa spécificité.

3.2 Un moment historique radicalement différent

Le contexte dans lequel s'inscrit le projet de loi 1 est profondément différent de celui qui a façonné les débats constitutionnels antérieurs. À l'heure actuelle, le Canada est en train **de réorienter ses visées provinciales, nationales et mondiales**, de réaligner ses alliances économiques, de redéfinir ses stratégies diplomatiques et de faire face à des incertitudes mondiales.

Pour être clair, le Canada, y compris le Québec et tous les autres provinces et territoires, traverse une période de profonde perturbation économique et géopolitique. Le vieillissement de la population, la faible croissance de la productivité, les pénuries de main-d'œuvre, les changements dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et les tensions commerciales majeures avec les États-Unis s'unissent pour faire pression sur l'économie canadienne et notre prospérité commune. Dans un monde confronté à une instabilité croissante, la force future du Canada, y compris celle du Québec, dépend de notre capacité à travailler ensemble, en reliant nos populations, nos investissements, nos innovations et nos efforts de développement.

Les turbulences économiques actuelles n'appellent pas la fragmentation et l'insularité, mais plutôt à **une collaboration sans précédent**. Pour citer Monique Leroux, ancienne présidente du conseil d'administration et chef de la direction du Mouvement Desjardins (2008 à 2016) : « *La collaboration est le nouvel avantage concurrentiel. Cela ressemble beaucoup à quelque chose qu'Alphonse Desjardins aurait pu dire.* »³ Lorsque le Québec, le gouvernement fédéral et les autres provinces travaillent de concert, ils renforcent la capacité de chaque région à surmonter l'incertitude et à saisir ensemble les occasions qui se présentent.

Dans ce contexte, la CEDEC estime que le Québec a un rôle de leadership crucial à jouer, car l'économie de notre province est étroitement liée aux infrastructures nationales, aux politiques en matière de main-d'œuvre et à l'accès aux marchés qui dépassent nos frontières provinciales. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles la collaboration et la solidarité à l'échelle du Canada sont maintenant plus importantes que jamais.

L'influence du Québec au sein de la fédération canadienne n'a cessé de croître lorsqu'il agit avec assurance, en s'appuyant sur ses principes démocratiques, son ouverture et sa générosité d'esprit. Alors que le Québec examine sa vision constitutionnelle dans le cadre du projet de loi 1, il doit également réaffirmer sa place au sein d'un Canada fort et résilient,

³ <https://policyoptions.irpp.org/fr/2011/08/a-tale-of-two-cities-montreal-et-toronto-alliees-du-xxie-siecle/>

une fédération capable de mettre en commun ses forces, de combler les lacunes du marché du travail et d'ouvrir de nouvelles voies pour le commerce et la croissance au pays et à l'étranger. Dans cet effort collectif, la communauté anglophone du Québec, avec sa grande capacité bilingue et ses liens économiques et culturels à travers le pays, constitue un atout stratégique important pour la province. En fait, la communauté anglophone est un atout mondial pour le Québec dans le développement des échanges internationaux, du commerce et des affaires.

De plus, une **solidarité canadienne** renouvelée a vu le jour dans les derniers mois. Partout au pays, les Canadiens, y compris les Québécois, ont redécouvert la nécessité de collaborer pour relever d'importants défis géopolitiques, économiques et sociaux. Ce nouvel environnement offre au Québec une occasion unique d'agir en chef de file, de créer des liens et de redéfinir son avenir ainsi que sa contribution à l'avenir du Canada.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi 1 risque de faire prendre au Québec une direction opposée.

3.3 Objet du mémoire de la CEDEC

La CEDEC présente ce mémoire afin de recommander à l'Assemblée nationale que le gouvernement :

- Veille à ce que le projet de loi 1 adhère aux normes démocratiques les plus élevées qui doivent être respectées pour l'élaboration et l'adoption d'un document constitutionnel.
- Protège l'environnement nécessaire à **la collaboration politique et économique**, au développement économique et à l'emploi, ainsi qu'à la créativité et à l'investissement.
- Préserve la vitalité, les droits linguistiques et les institutions de la CEAQ.
- Exerce **un leadership constructif** dans un Canada en mutation.
- Harmonise les aspirations du Québec sur le cadre constitutionnel du Canada et les principes d'inclusion, d'égalité et de respect mutuel qui sous-tendent la culture et les traditions démocratiques du Québec.

Pour être clair, nous estimons que le projet de loi 1 doit établir une vision constitutionnelle qui reconnaît qu'une communauté anglophone du Québec florissante fait partie intégrante du Québec et de son développement social, culturel et économique futur. Parallèlement, le projet de loi 1 ne peut pas mettre en œuvre des dispositions qui pourraient exacerber les disparités et les vulnérabilités de la communauté. Au contraire, le projet de loi 1 doit fournir une base solide pour y remédier et les atténuer.

4. APERÇU DU PROJET DE LOI 1

Le projet de loi 1 comprend :

- La **Constitution du Québec**, codifiant l'identité et les droits.
- La **Loi sur l'autonomie constitutionnelle**, qui accorde au Québec de nouveaux pouvoirs pour accepter ou refuser les accords fédéraux.
- La **Loi sur le Conseil constitutionnel**, créant un nouvel organe consultatif constitutionnel.

L'ambition du projet de loi 1 est considérable ; ses **risques le sont tout autant**.

5. QUESTIONS DÉMOCRATIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

5.1 L'absence de participation significative du public à l'élaboration d'une constitution

L'adoption d'une constitution est une entreprise singulière et extraordinaire. Pour attirer la légitimité, elle doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et d'un consensus sociétal.

Elle doit aller au-delà de la procédure législative ordinaire, car une constitution n'est pas une loi ordinaire.

Selon nous, une constitution est l'expression suprême des valeurs, des aspirations et des principes directeurs communs d'une société. Il ne s'agit pas simplement d'une loi ordinaire, mais d'un pacte fondamental qui structure l'autorité politique, définit les droits et libertés du peuple et fixe les paramètres dans lesquels toutes les autres lois doivent s'inscrire.

Puisqu'une constitution parle au nom de tous, toutes générations, toutes régions, langues et toutes identités confondues, **elle doit être fondée sur la légitimité plutôt que sur l'opportunisme**. Une telle légitimité ne peut venir que **d'une large participation et consultation publiques**, d'une participation multisectorielle et d'un consentement démocratique clair.

Une constitution qui néglige cette base risque d'affaiblir la cohésion sociale, la confiance institutionnelle, l'objectif économique commun et le sentiment d'aspiration collective qu'elle est censée protéger et promouvoir.

Le projet de loi n° 1 a été déposé sans les consultations approfondies que requiert une réforme constitutionnelle. Il n'y a eu :

- Aucune audience publique.
- Aucune consultation ciblée auprès des communautés en situation minoritaire.
- Aucun dialogue provincial.
- Aucun groupe d'experts.

En résumé, le gouvernement n'a pas mené le processus démocratique large, participatif et ouvert qui est nécessaire à l'élaboration d'un document constitutionnel de cette nature.

Recommandation de la CEDEC

Suspendre le projet de loi 1 et amorcer le processus de renouvellement constitutionnel, c'est-à-dire un engagement multipartite à l'échelle de la province, incluant des audiences publiques, des dialogues structurés avec la société civile, des groupes d'experts portant sur des principes et des modèles constitutionnels ainsi que des consultations ciblées avec des groupes minoritaires incluant la CEAQ. Seul un processus délibératif, inclusif et participatif peut fournir la légitimité, le discernement et le fondement démocratique qu'un projet constitutionnel exige et qu'un processus législatif habituel ne peut offrir.

De plus, le gouvernement devrait soumettre la constitution proposée à un référendum qui doit respecter le seuil d'approbation le plus élevé possible.

5.2 La participation de la CEAQ à l'élaboration de la vision constitutionnelle du Québec

Un moment constitutionnel n'est jamais purement technique. Il s'agit d'un acte déterminant par lequel une société exprime non seulement la manière dont elle souhaite se gouverner, mais aussi ce qu'elle comprend d'elle-même et ce qu'elle souhaite devenir. Pour qu'un tel moment soit légitime, sa vision constitutionnelle doit refléter toute la diversité, la dignité et l'humanité de l'ensemble de sa population.

Tel qu'il est actuellement rédigé, le projet de loi 1 ne reconnaît pas pleinement, dans sa vision constitutionnelle, la communauté anglophone du Québec. Cela met en péril l'avenir de notre communauté. En excluant la minorité anglophone du Québec, une communauté de 1,3 million de personnes ayant des racines historiques profondes et une contribution bien établie à la vie démocratique, culturelle et économique du Québec, on risque d'envoyer le message que la CEAQ est périphérique à la constitution du Québec et à son avenir.

Une vision constitutionnelle qui exclut une communauté représentant près de 13 % de la population du Québec risque de :

- **Codifier l'exclusion dans un texte fondamental.**
- **Affaiblir la légitimité démocratique en ne reflétant pas le Québec tel qu'il existe réellement.**
- **Ancrer des divisions sociales et politiques à long terme qui nuisent à la cohésion et à la confiance mutuelle.**

Un tel résultat serait en contradiction avec les valeurs de reconnaissance, de dignité et d'équité qui ont façonné l'identité démocratique moderne du Québec.

Peu de peuples comprennent mieux l'importance de la reconnaissance que les Québécois, dont l'histoire même a été marquée par la lutte pour la visibilité, l'égalité et le respect dans un ordre constitutionnel plus large. Ignorer la CEAQ dans un document constitutionnel fondamental revient à renier l'histoire du Québec, ses aspirations et les principes qui sous-tendent l'engagement de longue date du Québec en faveur de la justice, de la réciprocité et de l'inclusion.

Nous estimons que le Québec ne peut prétendre de manière crédible à une vision constitutionnelle moderne et confiante sans examiner la place occupée par 1,3 million de Québécois anglophones, l'une des communautés fondatrices de la province qui contribuent depuis longtemps à la vitalité démocratique, économique et culturelle du Québec.

Ne pas définir clairement la place de la CEAQ, en particulier dans le contexte d'une recherche d'une plus grande autonomie constitutionnelle, risque également d'affaiblir la voix et l'influence du Québec dans les négociations fédérales et provinciales, ce qui pourrait nuire aux relations dont le Québec a besoin pour progresser sur de multiples fronts collaboratifs et politiques.

Exclure la CEAQ de sa vision constitutionnelle ferait aller le Québec dans la direction opposée, réduisant son influence, limitant sa capacité à nouer des alliances et compliquant la collaboration nationale à un moment où le Canada et le Québec, ainsi que toutes les provinces et tous les territoires, doivent faire face à d'importants défis économiques et géopolitiques.

Selon nous, le Québec a donc besoin d'un mécanisme capable d'examiner, de manière structurée et prospective, l'évolution du rôle, des besoins et des contributions de la CEAQ

en tant que participant à part entière à la société québécoise. Sans un tel mécanisme, le projet de loi 1 risque de devenir un document constitutionnel qui **parle des Québécois, mais qui ne s'adresse pas à tous les Québécois et ne parle pas en leur nom.**

Recommandation de la CEDEC

La CEDEC recommande que l'Assemblée nationale mette sur pied un comité sur le statut et l'avenir de la communauté d'expression anglaise du Québec (CEAQ). Ce comité devrait :

- Examiner la reconnaissance et le statut de la CEAQ dans la vision constitutionnelle du Québec et de veiller à ce que cette vision renforce, plutôt qu'affaiblisse, l'avenir de la CEAQ du Québec.
- Définir les obligations du Québec envers l'existence, le développement et la capacité d'épanouissement de la communauté.
- Évaluer les dispositions proposées dans le projet de loi 1 à la lumière d'une vision moderne et inclusive de la société québécoise.

La CEDEC recommande aussi d'ajouter une section au projet de loi 1 intitulée « **Droits des Québécois d'expression anglaise.** Cette section devrait notamment :

- Affirmer le droit de la CEAQ à s'épanouir et à participer pleinement à la société québécoise.
- Préciser clairement la responsabilité du Québec de soutenir la CEAQ et ses institutions.
- Renforcer le droit des Québécois anglophones de communiquer avec le gouvernement du Québec et de recevoir des services de celui-ci en anglais.

La création du comité proposé de l'Assemblée nationale et l'inclusion de la reconnaissance des droits des Québécois d'expression anglaise dans le projet de loi 1 sont non seulement sensées, mais également indispensables à la légitimité, à la clarté et à la cohérence du projet constitutionnel du Québec.

Une constitution qui exclut des groupes importants ne peut unir les Québécois. D'un autre côté, une vision constitutionnelle qui englobe tous les Québécois, y compris la CEAQ, sera toutefois plus forte, plus légitime et plus fidèle aux idéaux démocratiques du Québec.

5.3. Barrières à la contestation constitutionnelle

La Loi sur l'autonomie constitutionnelle semble accorder au Québec le pouvoir d'ordonner aux institutions, y compris les municipalités, les commissions scolaires et les réseaux de services sociaux, de :

- Refuser des fonds fédéraux.
- Suspendre ou résilier des accords fédéraux.
- Éviter de participer à des initiatives fédérales.
- Se conformer à des directives qui pourraient contredire leurs obligations légales.

Selon nous, ces pouvoirs semblent dépasser les compétences provinciales

ordinaires et ils ouvrent la voie à des décisions motivées par des considérations politiques qui pourraient entraîner des répercussions sur l'emploi, l'innovation et la prestation des services. De plus, le projet de loi 1 semble proposer diverses barrières aux contestations constitutionnelles ou autres :

- **Des barrières financières**, en interdisant aux organismes financés par des fonds publics de contester les lois désignées comme « protégeant la nation québécoise ».
- **Des barrières législatives**, en limitant le débat parlementaire sur l'utilisation des clauses dérogatoires.
- **Des barrières judiciaires**, en limitant le pouvoir des tribunaux (i) de se saisir d'une question constitutionnelle ou (ii) d'ordonner aux parties de le faire.
- **Des barrières juridiques**, en relevant le seuil pour les injonctions ou les sursis à statuer au début d'une contestation constitutionnelle d'une loi provinciale.

À tout le moins, ces barrières semblent compromettre la responsabilité publique et affaiblir la primauté du droit au Québec. De telles barrières et pouvoirs ne doivent pas être intégrés dans un cadre constitutionnel sans garanties appropriées contre les actions abusives, préjudiciables ou motivées par des considérations politiques.

Recommandation de la CEDEC

Abroger les dispositions visant à restreindre les contestations des lois provinciales et rétablir le contrôle judiciaire complet.

5.4 Articles 14 et 17 : Risques liés à l'obtention de fonds fédéraux

Les articles **14 et 17** de la *Loi sur l'autonomie constitutionnelle* semblent accorder au gouvernement du Québec un pouvoir discrétionnaire extrêmement large pour refuser, suspendre ou annuler des fonds fédéraux, y compris ceux destinés à soutenir la CEAQ. Bien qu'elles soient présentées comme des mesures visant à protéger la compétence et l'autonomie constitutionnelle du Québec, ces dispositions semblent reposer sur **des critères vagues et indéterminés qui pourraient présenter des risques importants pour le développement et la vitalité de la CEAQ.**

Selon notre interprétation de l'**article 14**, les ministères et organismes du gouvernement du Québec doivent négocier toutes les ententes fédérales de manière à protéger certaines valeurs québécoises, notamment la protection de la langue française, les droits collectifs, l'autonomie constitutionnelle et les revendications historiques. Cela dit, le projet de loi 1 **n'oblige pas** les ministères et organismes à tenir compte, à équilibrer ou à atténuer les répercussions sur la communauté anglophone. Par conséquent, cet article pourrait causer un préjudice important à la communauté sans qu'il soit nécessaire de l'équilibrer ou de l'atténuer.

Plus troublant encore, l'**article 17** semble habiliter le gouvernement à ordonner aux ministères et aux organismes de refuser tout financement fédéral lorsqu'une initiative fédérale (a) empiète sur la compétence du Québec, (b) « affecte » l'une des valeurs énumérées à l'article 14, ou (c) cause un préjudice au Québec, « de quelque manière que ce soit ».

À notre avis, cette formulation est inutilement et dangereusement trop large. Elle semble fixer un seuil extrêmement bas et pourrait permettre au gouvernement d'intervenir même lorsqu'il n'y a pas d'ingérence réelle dans sa compétence constitutionnelle. Ce risque pourrait être aggravé par des représentants officiels qui pourraient considérer les services en anglais comme incompatibles avec la protection de la langue française, une approche « à somme nulle » contre laquelle la CEDEC s'est constamment opposée.

En bref, les articles 14 et 17 semblent suggérer un cadre juridique et administratif qui pourrait permettre au Québec de bloquer le financement fédéral essentiel à la CEAQ, notamment dans les domaines de l'emploi et du développement économique. Le libellé large et imprécis de ces dispositions pourrait déclencher un examen de presque toutes les initiatives fédérales. Les conséquences pourraient avoir des répercussions directes sur la CEAQ, son développement continu et les services publics qui la soutiennent.

Enfin, nous estimons qu'il existe un risque que les décisions prises en vertu de l'article 17 puissent **porter atteinte à des droits**, notamment ceux prévus à l'article 15 de la Charte canadienne des droits (« la Charte ») et libertés et à l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés (« la Charte québécoise »), en particulier lorsque les refus de financement ont un effet discriminatoire fondé sur la langue.

Recommandation de la CEDEC

Les ententes fédérales-provinciales sont essentielles au développement continu du Québec, à sa vigueur économique, ainsi qu'au développement et à la vitalité de la CEAQ. La CEDEC réitère son point de vue selon lequel le refus des fonds fédéraux qui soutiennent la communauté anglophone serait perturbateur et préjudiciable et qu'il créerait des tensions inutiles au sein de la fédération.

La CEDEC recommande de modifier les articles 14 et 17 afin :

- D'exiger la prise en compte explicite des répercussions sur la communauté anglophone du Québec.
- D'exiger l'atténuation de tout préjudice potentiel causé à la CEAQ.
- De limiter leur application aux cas évidents d'ingérence fédérale dans les compétences provinciales
- De garantir que les dispositions du projet de loi 1 sont compatibles avec les engagements pris par le gouvernement du Canada en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles et qu'elles les appuient.

La CEDEC recommande également la création d'un **conseil consultatif sur le développement économique et le développement du marché du travail de la CEAQ**, qui relèverait du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministre du Travail et du ministre responsable du Développement économique régional. Ce comité conseillerait les ministres susmentionnés sur les points suivants :

- Veiller à ce que les décisions prises en vertu du projet de loi 1 qui touchent au financement fédéral des langues officielles en matière d'emploi et de développement économique soient compatibles avec les engagements pris par le gouvernement du Canada en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles et qu'elles les appuient.
- Les répercussions potentielles sur la CEAQ de l'application des décisions prises en vertu des articles 14 et 17 concernant le financement fédéral découlant de la Loi sur les langues officielles en matière d'emploi et de développement économique

- L'atténuation de tout préjudice potentiel pour la CEAQ résultant des décisions prises par les ministères et organismes du gouvernement du Québec en matière de financement fédéral découlant de la Loi sur les langues officielles pour l'emploi et le développement économique.
- Son point de vue sur des décisions spécifiques liées à l'ingérence fédérale dans les compétences provinciales qui touchent au financement fédéral découlant de la Loi sur les langues officielles en matière d'emploi et de développement économique.

5.5 Risques institutionnels

Notre examen du projet de loi 1 indique qu'une fois que le gouvernement du Québec aura désigné une loi en vertu de l'article 5 de la *Loi sur l'autonomie constitutionnelle* comme une loi qui « protège la nation québécoise », toute institution publique recevant des fonds provinciaux, y compris **les commissions scolaires anglophones, les cégeps, les universités, les municipalités et les établissements de santé**, pourrait se voir interdire d'utiliser ces fonds pour contester ce type de loi devant les tribunaux.

Ce mécanisme pourrait protéger efficacement les principales lois provinciales contre tout contrôle judiciaire, même lorsque ces lois pourraient porter atteinte à des droits constitutionnels ou quasi constitutionnels. Pour la CEAQ, il s'agit là de risques potentiels importants. Par exemple :

- Les commissions scolaires anglophones pourraient se voir interdire de contester les lois qui portent atteinte aux droits constitutionnels en matière d'éducation dans la langue de la minorité.
- Les universités, les réseaux de santé et les municipalités desservant les populations anglophones pourraient être empêchés de défendre leur statut, leur mandat ou leurs électeurs devant les tribunaux.

Il ne s'agit pas seulement d'une question relative aux langues minoritaires. Ces dispositions pourraient affaiblir la capacité de **tous les Québécois** à demander la reddition de comptes au gouvernement dans des situations appropriées. En limitant la capacité des organismes publics à intenter des poursuites judiciaires, le projet de loi 1 créerait presque certainement un déséquilibre structurel des pouvoirs qui éroderait le rôle indépendant des institutions de la société civile dans le système démocratique québécois.

Recommandation de la CEDEC

Le projet de loi 1 devrait être modifié afin de garantir que les institutions financées par la province, telles que les commissions scolaires, les municipalités, les réseaux de santé et les universités, conservent leur pleine capacité juridique et leur capacité à défendre leurs mandats, leurs mandants et les droits linguistiques des minorités devant les tribunaux.

5.6 Risques pour la démocratie parlementaire et l'État de droit

Le projet de loi 1 introduit également des dispositions qui limitent le débat parlementaire sur l'utilisation des « dispositions de souveraineté parlementaire » (également appelées « clauses dérogatoires »), restreignant en tant que tel le débat sur ces dispositions à un maximum de **cinq heures** et permettant leur adoption « sans aucune obligation de contextualiser ou de justifier la disposition ».

Une telle approche pourrait affaiblir la transparence législative et nuire aux délibérations parlementaires. Elle pourrait également réduire le contrôle judiciaire et, dans le pire des cas, faciliter l'adoption de lois futures susceptibles de violer les droits des Québécois anglophones ou d'autres groupes vulnérables.

Nous estimons aussi que le projet de loi 1 pourrait empêcher les tribunaux de soulever de leur propre initiative des questions constitutionnelles.

En résumé, la CEDEC estime que les réformes proposées ci-dessus, prises dans leur ensemble, affaibliraient l'état de droit et la démocratie parlementaire pour tous les Québécois.

Recommandation de la CEDEC

Le projet de loi 1 devrait être modifié afin de (i) rétablir un débat parlementaire significatif sur les dispositions dérogatoires et (ii) de préserver la capacité des tribunaux du Québec à soulever des questions constitutionnelles dans des causes appropriées, protégeant ainsi la transparence, le contrôle et les délibérations démocratiques qui sous-tendent le système parlementaire québécois.

5.7 Conseil constitutionnel

À première vue, nous croyons que le Conseil constitutionnel proposé pose un grave risque structurel pour l'ordre juridique et constitutionnel du Québec, étant donné que :

- Ses membres sont nommés par le premier ministre.
- Ses membres ne sont pas obligés d'avoir une qualification judiciaire ou juridique.
- Il n'autorise aucune opinion dissidente.
- Il ne dispose pas de l'indépendance, de la sécurité d'emploi et de la transparence associées aux juges et aux tribunaux.

Bien qu'il semble avoir un rôle « consultatif », ses avis constitutionnels officiels pourraient créer une autorité interprétative parallèle qui pourrait concurrencer, ou être perçue comme concurrençant, celle des tribunaux du Québec ou de la Cour suprême du Canada. De plus :

- Il pourrait être utilisé pour soutenir ou justifier le refus de programmes fédéraux en vertu des articles 14 à 17.
- Ses avis pourraient avoir un poids politique sans garanties judiciaires.
- Il pourrait être invoqué pour valider des interprétations constitutionnelles qui limitent l'accès aux services en anglais, les droits linguistiques des minorités ou les recours judiciaires.
- Il risque de créer des interprétations contradictoires ou concurrentes rendues par un organisme nommé à des fins politiques.

En bref, nous craignons que le projet de loi 1 ne crée les conditions **d'une interprétation constitutionnelle politisée**, affaiblissant ainsi la clarté, la cohérence et l'indépendance du système judiciaire solide et bien établi du Québec (et du Canada).

Recommandation de la CEDEC

Abroger *la Loi sur le Conseil constitutionnel* ou, à défaut, supprimer son mandat d'interprétation et lui demander d'évaluer les répercussions de diverses mesures ou lois provinciales, y compris leurs répercussions sur la CEAQ.

6. COMMENT AMÉLIORER LE PROJET DE LOI 1 POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS

Une constitution doit faire plus que codifier, identifier ou consolider le pouvoir exécutif. Elle doit renforcer la légitimité des institutions publiques, protéger les droits de tous les citoyens, soutenir la cohésion sociale et favoriser la prospérité de la société qu'elle prétend gouverner.

Selon nous, le projet de loi 1 ne répond pas encore à ces critères.

La CEDEC estime que le Québec a à la fois la possibilité et l'obligation d'élaborer un document constitutionnel qui renforce la culture démocratique, protège les communautés en situation minoritaire, soutient la coopération économique et positionne le Québec comme un chef de file confiant et respecté au sein de la fédération canadienne.

À cette fin, cette section 6 résume l'ensemble des modifications que la CEDEC estime essentielles pour transformer le projet de loi 1 en un document constitutionnel digne de l'histoire du Québec, reflétant son présent et capable de guider son avenir. Les recommandations décrivent les améliorations les plus importantes à apporter au processus, les modifications sur le fond, les garanties en matière de gouvernance, les mesures d'inclusion et les engagements en matière de coopération économique présentés dans le présent mémoire.

Dans l'ensemble, la CEDEC estime qu'elles constituent un plan cohérent pour renforcer la légitimité démocratique, protéger la communauté linguistique en situation minoritaire, préserver l'indépendance judiciaire et garantir que l'évolution constitutionnelle du Québec renforce la cohésion sociale, la résilience économique et le leadership national.

Les recommandations proposées sont classées comme suit.

- **Exigences procédurales** pour garantir la légitimité démocratique.
- **Modifications sur le fond** visant à corriger les omissions et les vulnérabilités structurelles.
- **Garanties en matière de gouvernance et d'État de droit** pour protéger l'État de droit et l'indépendance judiciaire.
- **Inclusion et reconnaissance constitutionnelle de la CEAQ** afin d'affirmer l'identité inclusive et plurielle du Québec et de protéger et promouvoir le développement de la CEAQ.
- **Coopération fédérale-provinciale et réformes du développement économique** visant à renforcer davantage la prospérité du Québec et à renforcer la fédération.

Ensemble, ces modifications permettront au gouvernement du Québec d'élaborer un document constitutionnel digne du Québec de son passé, de son présent et de son avenir.

6.1 RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PROCESSUS

1. Suspendre le projet de loi 1 en attendant une consultation large et significative à l'échelle de la province.

Un document constitutionnel doit être fondé sur le consentement et la participation des personnes qu'il lie. Le gouvernement doit donc organiser des audiences publiques, des dialogues communautaires et des consultations d'experts à l'échelle de la province, y compris des consultations ciblées avec la CEAQ, les nations autochtones, les municipalités, les jeunes, les entreprises, les syndicats et la société civile.

2. Créer un conseil consultatif multipartite sur le développement constitutionnel.

Ce conseil devrait comprendre des experts constitutionnels, des économistes, des experts en langues officielles, des dirigeants autochtones et des représentants des communautés francophones et anglophones. Il devrait fournir des conseils impartiaux et fondés sur des preuves concernant l'élaboration et les implications à long terme du projet de loi 1.

3. Exiger des évaluations d'impact de toutes les dispositions du projet de loi 1 et exiger la même chose pour toutes les modifications constitutionnelles futures.

Le Québec devrait être légalement tenu de publier des évaluations des effets structurés examinant les effets du projet de loi 1, incluant ses effets sur :

- La vitalité et la visibilité de la communauté anglophone du Québec, en particulier les institutions, les services, l'emploi et le potentiel de développement économique de la CEAQ.
- Sa conformité avec la constitution et la charte canadienne, ainsi que la charte québécoise .
- Ses implications pour le contrôle judiciaire et les garanties démocratiques.

4. Exiger que tout texte constitutionnel définitif (projet de loi 1) soit soumis à un référendum qui répondrait aux critères les plus élevés d'approbation démocratique.

Compte tenu de son caractère fondamental, une constitution doit reposer sur un consentement démocratique explicite et large.

6.2 MODIFICATIONS DE FOND

5. Modifier les articles 14 et 17 de la Loi sur l'autonomie constitutionnelle.

Ces articles doivent être révisés afin de :

- Exiger une analyse explicite des répercussions sur la CEAQ.
- Mandater l'atténuation de tout préjudice potentiel à la CEAQ.
- Limiter les refus de fonds fédéraux aux cas démontrables d'ingérence dans les champs de compétence provinciale.
- Exiger une justification publique transparente pour tout refus de fonds fédéraux.
- Veiller à la compatibilité avec les obligations fédérales en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles (LLO).

6. Abroger ou restructurer fondamentalement le Conseil constitutionnel

Compte tenu des risques qu'il présente pour l'indépendance judiciaire et la clarté constitutionnelle, la CEDEC recommande l'abrogation de la Loi sur le Conseil constitutionnel.

- S'il est maintenu, il doit être strictement limité à des fonctions consultatives non contraignantes et protégé par des garanties assurant son indépendance et sa transparence.

De plus, et afin d'éviter toute interprétation constitutionnelle politisée ou parallèle :

- Supprimer son mandat interprétatif et
- Exiger des évaluations rigoureuses et transparentes des répercussions de ses décisions, notamment sur la CEAQ et les autres communautés en situation minoritaire.

7. Modifier le préambule du projet de loi 1 afin de reconnaître explicitement la CEAQ.

Le préambule doit affirmer :

- Les contributions historiques et continues de la CEAQ au Québec.
- La place légitime de la communauté anglophone du Québec au sein de la société québécoise.
- La responsabilité du Québec de soutenir la vitalité et l'épanouissement de la CEAQ.

6.3 GOUVERNANCE ET GARANTIES DE L'ÉTAT DE DROIT

8. Rétablir le contrôle judiciaire complet, l'accès aux recours et réviser les dispositions protégeant les lois contre les contestations judiciaires

Modifier le projet de loi 1 afin de supprimer ou de réviser les dispositions qui :

- Interdisent aux organismes financés par des fonds publics de contester les lois provinciales.
- Restreignent le débat sur les dispositions relatives à la souveraineté parlementaire.
- Relèvent les seuils pour les injonctions et les arrêts de procédure.
- Empêchent les tribunaux de soulever des questions constitutionnelles.

Pour plus de clarté, la CEDEC recommande que les articles qui classent les lois comme « protégeant la nation québécoise » et empêchent ainsi les institutions de les contester devant les tribunaux soient modifiés afin de permettre la contestation judiciaire, en particulier en ce qui concerne les droits linguistiques de la minorité.

9. Clarifier la hiérarchie de l'interprétation constitutionnelle.

Veiller à ce que :

- Les interprétations judiciaires demeurent la référence.
- Le Conseil constitutionnel ne puisse pas passer outre ou obscurcir les décisions des tribunaux.
- Toutes les interprétations constitutionnelles ayant une incidence sur les droits ou les relations fédérales-provinciales soient transparentes et susceptibles de révision.

6.4 INCLUSION DE LA CEAQ ET RECONNAISSANCE CONSTITUTIONNELLE

10. Formuler une vision constitutionnelle moderne et inclusive.

Le texte constitutionnel du Québec doit refléter le Québec d'aujourd'hui, pluraliste et diversifié, et honorer ses traditions démocratiques, d'équité, de solidarité et de respect mutuel.

11. Créer un comité de l'Assemblée nationale sur le statut et l'avenir de la CEAQ.

Confier à ce comité le mandat suivant :

- Examiner le rôle à long terme de la CEAQ au Québec ;
- Définir les obligations du Québec pour soutenir son existence, son développement et sa capacité à s'épanouir ;
- Veiller à ce que le projet de loi 1 renforce l'inclusion de la CEAQ plutôt que de l'affaiblir;
- Proposer des cadres constitutionnels et politiques à long terme reflétant la réalité démographique moderne du Québec.

12. Ajouter une nouvelle section au projet de loi 1 : « Droits des Québécois anglophones ».

Cette section devrait affirmer :

- La capacité de la communauté anglophone du Québec à s'épanouir et à participer pleinement à la société québécoise.
- La capacité d'utiliser l'anglais pour communiquer avec les ministères et organismes gouvernementaux provinciaux et recevoir des services de leur part.
- Le devoir du Québec de soutenir les institutions de la CEAQ, qui sont les piliers de la vitalité communautaire.

6.5 COOPÉRATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13. Protéger et renforcer les partenariats économiques fédéraux-provinciaux.

Le projet de loi 1 devrait réaffirmer explicitement l'engagement du Québec à collaborer de manière constructive avec le gouvernement fédéral dans les domaines du développement économique, de la participation de la main-d'œuvre, du développement du marché du travail, de l'immigration et de la prospérité régionale.

14. Veiller à ce qu'aucun refus de financement fédéral perturbe le développement de la CEAQ et des principaux services.

Toute décision prise en vertu des articles 14 ou 17 doit :

- Éviter de perturber les services.
- Protéger les réseaux de services sur lesquels s'appuie la CEAQ.
- Inclure des mesures d'atténuation et des solutions de rechange pour assurer la continuité des services.

15. Créer un conseil consultatif sur le développement économique et du marché du travail de la CEAQ.

Le conseil devrait conseiller les ministères québécois concernés sur :

- Les répercussions des articles 14 et 17 sur l'emploi et le développement économique ;
- Les stratégies d'atténuation des préjudices potentiels ;
- La conformité des décisions gouvernementales à la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

7. CONCLUSION

Nous croyons que le Québec se trouve à un tournant majeur de son histoire politique et sociale.

Le vieux débat binaire entre souveraineté et fédéralisme ne reflète plus les aspirations des Québécois modernes. Nous croyons également que les Québécois aspirent de plus en plus à un Québec confiant, ouvert sur le monde, coopératif et influent au Canada et à l'étranger.

Le projet de loi 1, tel qu'il est rédigé, n'est pas à la hauteur des objectifs décrits ci-dessus. Il affaiblit les protections démocratiques, restreint l'accès à la justice et exclut la communauté anglophone du Québec de sa vision constitutionnelle.

Pour aller de l'avant, le Québec doit rallier *toutes* ses communautés.

La CEDEC estime qu'une constitution doit être le reflet de la société dans son ensemble. Dans sa forme actuelle, le projet de loi 1 ne reflète pas encore le Québec tel qu'il n'est ni le Québec que nous nous efforçons tous de devenir.

CEDEC

A Better Economy for Better Lives
Une économie meilleure pour une vie meilleure

Executive Summary

of the
Brief Submitted to the
Committee on Institutions, National
Assembly of Quebec
on
Bill 1, Québec Constitution Act, 2025

Submitted by
The Community Economic Development
and Employability Corporation (CEDEC)
November 24, 2025

Contact
John Buck
CEDEC President & CEO

EXECUTIVE SUMMARY

The **Community Economic Development and Employability Corporation (CEDEC)** is the federally mandated economic development organization serving Québec's English-speaking community (ESCQ).

CEDEC offers its analysis and reflections on Bill 1 as a constructive contribution to enriching Québec's constitutional vision. We believe that such a foundational governance framework must strengthen our democracy, embody our shared values, and reinforce social cohesion. It must also reflect and respect the diversity of the society whose future we will build together.

Bill 1, i.e., *The Québec Constitution Act, 2025*, is one of the most ambitious legislative undertakings in recent memory. It seeks to codify Québec's constitutional identity, expand the province's autonomy within the Canadian federation, and articulate the rights and values that the Québec government considers fundamental. As such, it demands extraordinary care, transparency, and democratic legitimacy.

Bill 1 seeks to transform the foundational covenant of Quebecers and their relationship with the State. It aims to explicitly define Quebec society, culture, and aspirations. It is an attempt to reshape the political order and authority in Quebec, redefine the rights and freedoms of all Quebecers, and set the parameters within which all other provincial laws must operate.

Our analysis concludes that, as drafted, Bill 1 poses significant challenges to Québec's democratic integrity, economic stability, and social cohesion. It also fails, in its constitutional vision, to fully acknowledge the English-speaking community of Québec (ESCQ), thereby placing the future of our community at risk.

In our view, Bill 1 falls short of the standards required to serve as an inspiring and unifying constitutional document for several reasons, as follows:

- **Bill 1 was developed through a process that does not meet democratic expectations** for constitutional reform.
- **It expands executive authority** in ways that weaken democratic checks and balances.
- **It introduces mechanisms that could restrict funding, partnerships, and federal-provincial cooperation** - particularly affecting the ESCQ.
- **It restricts access to justice and limits constitutional recourse** for publicly funded bodies and institutions.

- **It excludes Québec’s English-speaking community** from the government’s vision of Québec, thereby misrepresenting Québec’s full linguistic, social, cultural, and demographic reality.
- **It overlooks a historic opportunity** for Québec to assume a leadership role in a renewed and more collaborative Canadian federation.

While these challenges are significant, we believe that they are not insurmountable. Our brief provides recommendations to amend Bill 1 to reflect the best of Québec’s democratic traditions, its inclusive aspirations, and its potential for national leadership.

Above all, CEDEC believes that Québec’s constitutional vision must **recognize and protect the English-speaking community**, affirm its right to exist and flourish, and integrate it into Québec’s long-term constitutional vision.

CEDEC

A Better Economy for Better Lives
Une économie meilleure pour une vie meilleure

Brief Submitted to the
Committee on
Institutions, National
Assembly of Quebec
on
Bill 1, Québec
Constitution Act, 2025

Submitted by

The Community Economic Development
and Employability Corporation (CEDEC)
November 24, 2025

Contact

John Buck
CEDEC President & CEO

Table of Contents

MINORITY LANGUAGE RIGHTS AND CONSTITUTIONAL PRINCIPLES	4
EXECUTIVE SUMMARY	5
1. INTRODUCTION	6
About CEDEC	6
1.1 Our Mission.....	6
1.2 CEDEC’s Distinction: A Leader in Collaborative Economic Development.....	7
1.3 CEDEC’s Role and Responsibilities within the Canadian Federation	8
2. THE ENGLISH-SPEAKING COMMUNITY OF QUÉBEC.....	8
2.1 A Call to Québec’s Highest Traditions of Wisdom and Generosity	8
2.2 The ESCQ Is a Strategic Partner in Québec’s Future Prosperity.....	9
2.3 Persistent Challenges.....	9
3. A CONTEXT: A CONSTITUTIONAL MOMENT IN TRANSITION	11
3.1 A Historical Moment Which Demands Clarity, Wisdom, and Generosity	11
3.2 A Dramatically Different Historical Moment.....	11
3.3 Purpose of CEDEC’s Brief.....	13
4. OVERVIEW OF BILL 1	13
5. DEMOCRATIC AND CONSTITUTIONAL ISSUES	14
5.1 The Lack of Meaningful Public Involvement in Building a Constitution.....	14
CEDEC Recommendation	14
5.2 The Involvement of the ESCQ in Shaping Quebec’s Constitutional Vision	15
5.3. Barriers to Constitutional Challenge	17
5.4 Sections 14 and 17: Risks to Receiving Federal Funding.....	19
5.5 Institutional Risks	21
5.6 Risks to Parliamentary Democracy and to the Rule of Law	22
5.7 Conseil constitutionnel	22
6. HOW BILL 1 CAN BE IMPROVED FOR ALL QUEBECERS	23
6.1 PROCESS RECOMMENDATIONS	24
6.2 SUBSTANTIVE AMENDMENTS	25
6.3 GOVERNANCE and RULE OF LAW SAFEGUARDS.....	26

6.4 ESCQ INCLUSION and CONSTITUTIONAL RECOGNITION	26
6.5 FEDERAL-PROVINCIAL COOPERATION and ECONOMIC DEVELOPMENT	27
7. CONCLUSION.....	28

MINORITY LANGUAGE RIGHTS AND CONSTITUTIONAL PRINCIPLES

Minority language rights and communities are fundamental to Canada’s constitutional democracy. As the Supreme Court of Canada has affirmed repeatedly, “*language is more than a mere means of communication; it is part and parcel of the identity and culture of the people speaking it.*”¹

In addition, the Court recognized that “the constitutional protection of minority language rights is necessary for the promotion of robust and vital minority language communities which are essential for Canada to flourish as a bilingual country.”²

These rulings reflect the constitutional foundation that underpins the French-speaking communities outside Quebec and the English-speaking community in Quebec, our linguistic identities, our institutions, and our right to flourish.

CEDEC is of the view that Bill 1, as currently drafted, diminishes this foundational truth.

¹ Mahe v. Alberta, [1990] 1 S.C.R. 342, at p. 362; and Ford v. Quebec (Attorney General), [1988] 2 S.C.R. 712, at pp. 748-49, as quoted in Solski (Tutor of) v. Quebec (Attorney General), [2005] 1 S.C.R. 201, at p. 207 (“Solski”).

² Solski, at p. 207.

EXECUTIVE SUMMARY

The **Community Economic Development and Employability Corporation (CEDEC)** is the federally mandated economic development organization serving Québec's English-speaking community (ESCQ).

CEDEC offers its analysis and reflections on Bill 1 as a constructive contribution to enriching Quebec's constitutional vision. We believe that such a foundational governance framework must strengthen our democracy, embody our shared values, and reinforce social cohesion. It must also reflect and respect the diversity of the society whose future we will build together.

Bill 1, i.e., *The Québec Constitution Act, 2025*, is one of the most ambitious legislative undertakings in recent memory. It seeks to codify Québec's constitutional identity, expand the province's autonomy within the Canadian federation, and articulate the rights and values that the Québec government considers fundamental. As such, it demands extraordinary care, transparency, and democratic legitimacy.

Bill 1 seeks to transform the foundational covenant of Quebecers and their relationship with the State. It aims to explicitly define Quebec society, culture, and aspirations. It is an attempt to reshape the political order and authority in Quebec, redefine the rights and freedoms of all Quebecers, and set the parameters within which all other provincial laws must operate.

Our analysis concludes that, as drafted, Bill 1 poses significant challenges to Québec's democratic integrity, economic stability, and social cohesion. It also fails, in its constitutional vision, to fully acknowledge the English-speaking community of Québec (ESCQ), thereby placing the future of our community at risk.

In our view, Bill 1 falls short of the standards required to serve as an inspiring and unifying constitutional document for several reasons, as follows:

- **Bill 1 was developed through a process that does not meet democratic expectations** for constitutional reform.
- **It expands executive authority** in ways that weaken democratic checks and balances.
- **It introduces mechanisms that could restrict funding, partnerships, and federal-provincial cooperation** - particularly affecting the ESCQ.
- **It restricts access to justice and limits constitutional recourse** for publicly funded bodies and institutions.

- **It excludes Québec’s English-speaking community** from the government’s vision of Québec, thereby misrepresenting Québec’s full linguistic, social, cultural, and demographic reality.
- **It overlooks a historic opportunity** for Québec to assume a leadership role in a renewed and more collaborative Canadian federation.

While these challenges are significant, we believe that they are not insurmountable. Our brief provides recommendations to amend Bill 1 to reflect the best of Québec’s democratic traditions, its inclusive aspirations, and its potential for national leadership.

Above all, CEDEC believes that Québec’s constitutional vision must **recognize and protect the English-speaking community**, affirm its right to exist and flourish, and integrate it into Québec’s long-term constitutional vision.

1. INTRODUCTION

About CEDEC

1.1 Our Mission

CEDEC exists to strengthen Québec’s economy through the full and active participation of the English-speaking community of Quebec. Our mission is rooted in the conviction that Québec’s long-term prosperity requires the engagement of all, across all regions, languages, and communities. For nearly twenty-five years, CEDEC has worked to ensure that economic opportunity is shared and that Québec’s economic future is shaped by the combined forces of:

- Collaborative partnership, innovation, and inclusion.
- Grassroots initiatives.
- Significant economic development investments.

CEDEC operates on a simple but powerful belief: **when conditions allow our community to fully participate and contribute to Quebec’s prosperity, the shared economy that ensures our quality of life in Québec and Canada is made stronger. In return, communities across Québec and Canada benefit from the economic prosperity that we create together.** This is not only a matter of fairness or representation; it is also a matter of strategic economic importance.

Canada's \$4.1-billion investment in Official Language Minority Communities (OLMCs) across the country reflects this national imperative. This investment is not only a sound, future-oriented linguistic and cultural policy, but a strategically crucial economic policy. For English-speaking Quebecers, this investment sustains the institutions, services, and opportunities that enable us to better participate in, and contribute fully to, the economic well-being of Quebec and Canada.

1.2 CEDEC's Distinction: A Leader in Collaborative Economic Development

CEDEC is uniquely positioned within Québec's economic landscape. More than a program delivery organization, CEDEC is a **strategic bridge-builder**, connecting French and English-speaking communities, regions, economic sectors, and various levels of government to deliver tangible, measurable economic benefits.

We work hand in hand with all Quebecers to:

- Strengthen labour-market participation and job creation.
- Support the growth of small businesses and social enterprises.
- Open pathways to provincial, national, and international markets.
- Cultivate innovation, resilience, and economic diversification.
- Build collaborative economic ecosystems in urban and rural regions.
- Reinforce Canada's and Quebec's supply chains.

Our model of **Collaborative Economic Development** is not abstract. It produces concrete results through job creation, business and social enterprise creation and expansion, increased trade, enhanced productivity, and community resilience. Through CEDEC's leadership, previously disconnected public, private, and civil society sector actors, including communities, employers, investors, and workforce developers, are linked together, unlocking economic potential that would otherwise remain untapped.

CEDEC's vision and unique approach to economic development are aligned with the core principles of Canada's nation-building economic agenda: **internal trade expansion, supply-chain resilience, productivity growth, and inclusive opportunity.**

Indeed, CEDEC is committed to helping the English-speaking community achieve its ten-year economic development targets, including the creation or expansion of 250 businesses and social enterprises, the placement of English-speakers in 1,000 jobs, as well as the attraction of \$5 million in new investments. This pathway demonstrates that minority-language economic development is not only a lifeline for our community but also

a contributor to economic growth in both Québec and Canada.

1.3 CEDEC's Role and Responsibilities within the Canadian Federation

Under the Official Languages Act (OLA), the Government of Canada is committed to protecting and promoting the economic and social vitality of the English-speaking community of Quebec.

CEDEC is the Government of Canada's principal economic development partner for the community. This role requires excellence, accountability, and an unwavering commitment to evidence-based, collaborative economic development policy and programming.

Protecting and promoting the ESCQ's economic vitality is not simply a linguistic or cultural concern; it is a question of **provincial and national economic resilience**. Canada cannot build one strong, integrated economy if any region or community is economically sidelined.

In sum, CEDEC's work is grounded in our conviction that a thriving ESCQ is more than peripheral to Québec's success: it is integral to it. In addition, a prosperous and confident Québec is indispensable to Canada's unity, security, and economic future. A vigorous English-speaking community strengthens Québec, and in turn, it enhances Québec's contribution to a stronger Canada.

2. THE ENGLISH-SPEAKING COMMUNITY OF QUÉBEC

2.1 A Call to Québec's Highest Traditions of Wisdom and Generosity

As Leonard Cohen reminds us, "We are so lightly here." It is his call to all of us to recognize that at any given point in time, we must shape our society with generosity and wisdom.

The ESCQ is not an accessory to the province's story; it is not a historical relic, nor a marginal anomaly, and indeed, it is not an interloper. The ESCQ is woven into the very fabric of Quebec society. It is a vibrant, diverse, multilingual, multiracial, multi-faith community that lives, works, and builds in every region of Québec. It is profoundly attached to its history, its present, and its destiny in Quebec. Like all Quebecers, the ESCQ embodies the same rootedness and unshakable sense of belonging that define Québec itself.

Contrary to enduring, albeit outdated myths, English-speaking Quebecers are not a monolith, a privileged elite, or outsiders. Our community and our members are an essential part of Québec, contributing on a daily basis to its democracy, culture, prosperity,

and constitutional future. To deny this is not only inaccurate; **it is to misunderstand Québec's identity.**

For English-speaking Quebecers, as for francophones, language is inseparable from identity, belonging, community life, access to services, participation in democracy, and importantly, economic opportunity.

The high rates of bilingualism among English-speaking Quebecers attest to our commitment to Quebec and our linguistic identity, amplifying the contributions we have made and are willing to continue to make to Quebec's ongoing development.

2.2 The ESCQ Is a Strategic Partner in Québec's Future Prosperity

The English-speaking community is not a threat to Québec's future, but rather one of the **critical assets** upon which its future depends. The ESCQ brings:

- **Bilingual human capital** that is indispensable in a global economy.
- **Intellectual capacity** to thrive in a highly competitive knowledge economy.
- **High energy** participation and innovation in multiple industries.
- **Interprovincial and international economic ties** that strengthen Québec's market position.
- **Robust cultural and commercial networks** that expand Québec's influence beyond its borders.

In an era of global volatility, Québec needs every advantage, every partner, and every network. The ESCQ is one of them.

2.3 Persistent Challenges

Despite its significant contributions to Québec's prosperity, the ESCQ continues to face persistent and measurable economic disparities. These disparities are real, and they affect employment prospects, business creation, household income, and long-term community vitality across regions, as outlined below:

- English-speaking Quebecers experience higher unemployment and underemployment than their francophone counterparts in several regions of the province.
 - Labour-market outcomes vary widely, but in many communities, especially rural, off-island, or economically transitioning regions, English-speakers face barriers in accessing the jobs, training, and economic networks that drive prosperity.

- There is a persistent earnings gap between English-speaking and French-speaking Quebecers.
 - Québec is one of only two provinces in Canada where the Official Language Minority Community has a lower median income than the majority population.
 - This disparity reflects reduced access to networks and the erosion of English-language economic infrastructure in specific regions and sectors.
- Poverty rates are higher among specific subgroups of the ESCQ, particularly youth, newcomers, racialized minorities, and seniors.
 - The ESCQ has higher rates of poverty and unemployment than the French-speaking majority, and these disparities continue to widen for vulnerable subgroups who face compounded barriers based on language, geography, education, and socio-economic status.
- Many English-speaking Quebecers have reduced access to essential public services, including employment assistance, early childhood supports, literacy programming, and social services, all of which play a critical role in labour-force readiness and economic mobility.
 - Gaps in service access can create cascading disadvantages: restricted employment opportunities, limited advancement, weaker entrepreneurship ecosystems, and diminished capacity to navigate Québec’s increasingly complex labour market.
- The ESCQ faces unique pressures linked to political decisions, policy shifts, and the “zero-sum” belief that supporting English-speaking Quebecers necessarily undermines the French language.
 - This perception can worsen economic disparities by restricting access to English-language services, institutions, and opportunities required for upward mobility.
- The ESCQ’s demographic profile presents additional vulnerabilities.
 - Aging populations in many regions heighten the demand for accessible health and employment services.
 - In addition, younger English-speaking Quebecers face heightened linguistic, financial, and educational barriers in transitioning into stable employment. This challenge can have long-term impacts on retention and migration.

3. A CONTEXT: A CONSTITUTIONAL MOMENT IN TRANSITION

3.1 A Historical Moment Which Demands Clarity, Wisdom, and Generosity

Bill 1 represents a pivotal moment in Québec's history. It sets out three central pillars:

1. The **Constitution of Québec**, which articulates the province's identity and values.
2. The **Act respecting the Constitutional Autonomy of Québec**, which creates mechanisms for Québec to selectively refuse or renegotiate federal involvement in areas of provincial jurisdiction.
3. The **Act respecting the Conseil constitutionnel**, which establishes a new constitutional advisory body with interpretive functions that overlap with those of the judiciary.

This Bill 1 initiative does not arise in isolation. It builds on:

- **Bill 21**, which redefined the relationship between religious expression and public sector employment.
- **Bill 96**, which reinforced the Charter of the French Language and expanded the requirements to use French in commerce, public services, and daily life.
- **The Rousseau-Proulx Commission**, which advised on Québec's constitutional autonomy, and provided recommendations to protect Quebec's identity and jurisdiction from federal overreach.

Taken together, these developments signal a longstanding desire to assert Québec's identity, affirm its constitutional powers, and further articulate its distinctiveness.

3.2 A Dramatically Different Historical Moment

The context into which Bill 1 arrives is profoundly different from that which shaped earlier constitutional debates. At this time, Canada is undergoing a **re-orientation of its federal-provincial, national, and global direction**, realigning economic alliances, redefining diplomatic strategies, and confronting global uncertainties.

To be clear, Canada, including Québec and all other provinces and territories, is navigating a period of profound economic and geopolitical disruption. An aging population, slow productivity growth, labour shortages, changes to global supply chains, and major trade tensions with the United States all combine to place significant pressure on Canada's economy and our shared prosperity. In a world facing growing instability, Canada's future strength, including that of Quebec, depends on our ability to work together, linking our people, investments, innovations, and development efforts.

The economic turbulence of this moment in time does not call for fragmentation and insularity, but rather for **unprecedented collaboration**. To quote Monique Leroux, former Chair of the Board and Chief Executive Officer of Desjardins Group (2008 to 2016), *“Collaboration is the new competitive advantage. That sounds a lot like something Alphonse Desjardins would have said.”*³ When Québec, the federal government, and the other provinces work in concert, they strengthen the capacity of every region to weather uncertainty and seize opportunity together.

In this context, CEDEC believes that Québec has a crucial leadership role to play because our provincial economy is intertwined with national infrastructure, workforce policies, and market access that extend beyond our provincial border. This is one of the key reasons why collaboration and solidarity across Canada now matter more than ever.

Québec’s influence within the Canadian federation has consistently grown when it acts with assurance, leading with its democratic principles, openness, and generosity of spirit. As Québec considers its constitutional vision through Bill 1, it must also reaffirm its place within a strong and resilient Canada, a federation capable of pooling its strengths, bridging labour-market gaps, and opening new pathways for trade and growth at home and abroad. In this collective effort, the English-speaking community of Québec, with its strong bilingual capacity and its economic and cultural connections across the country, is a significant strategic asset for the province. Indeed, the English-speaking community is a global asset for Quebec in its international trade, commerce, and business development.

Moreover, a renewed **Canadian solidarity** has emerged in recent months. Across the country, Canadians, including Quebecers, have rediscovered the need to collaborate in order to navigate significant geopolitical, economic, and social challenges. This new environment offers Québec a unique opportunity to lead, connect, and redefine its future as well as its contribution to Canada’s future.

As it currently stands, Bill 1 risks moving Québec in the opposite direction.

³ <https://policyoptions.irpp.org/2011/08/a-tale-of-two-cities-montreal-et-toronto-alliees-du-xxie-siecle/>

3.3 Purpose of CEDEC's Brief

CEDEC submits this brief to recommend to the National Assembly that the government:

- Ensure that Bill 1 respects the highest democratic norms which should be met for the development and adoption of a constitutional document.
- Protect the necessary environment for **political and economic collaboration**, economic and employment development, as well as creativity and investment.
- Safeguard the vitality, language rights, and institutions of the ESCQ.
- Exercise **constructive leadership** within a changing Canada.
- Align Québec's aspirations with Canada's constitutional framework, and the principles of inclusion, equality, and mutual respect that underpin Québec's own democratic culture and traditions.

To be clear, it is our position that Bill 1 must establish a constitutional vision that recognizes that a flourishing ESCQ is integral to Quebec and its future social, cultural, and economic development. Simultaneously, Bill 1 cannot be allowed to implement provisions that could exacerbate the community's disparities and vulnerabilities. To the contrary, Bill 1 must provide a strong foundation for addressing and ameliorating them.

4. OVERVIEW OF BILL 1

Bill 1 consists of:

- The **Constitution of Québec** - codifying identity and rights.
- The **Constitutional Autonomy Act** - granting Québec new powers to accept or refuse federal agreements.
- The **Conseil constitutionnel Act** - creating a new constitutional advisory body.

The ambition of Bill 1 is significant, as are its **risks**.

5. DEMOCRATIC AND CONSTITUTIONAL ISSUES

5.1 The Lack of Meaningful Public Involvement in Building a Constitution

The adoption of a constitution is an extraordinary and singular undertaking. To attract legitimacy, it must be the subject of broad public deliberation and societal consensus. The adoption of a constitution **must go beyond the procedures afforded to ordinary legislative measures**, because a constitution is not an ordinary law.

In our view, a constitution is the highest expression of a society's shared values, aspirations, and governing principles. It is not merely another statute; it is the foundational covenant that structures political authority, defines the rights and freedoms of the people, and sets the parameters within which all other laws must operate.

Because a constitution speaks for everyone, across generations, regions, languages, and identities, **it must be built on legitimacy rather than expediency**. Such legitimacy can only come from **broad public involvement and consultation**, multi-sectoral participation, and clear democratic consent.

A constitution that lacks this foundation risks weakening the very social cohesion, institutional trust, shared economic purpose, and sense of collective aspiration it is meant to safeguard and promote.

Bill 1 was tabled without the extensive consultations that constitutional reform requires, in that there were:

- No public hearings.
- No targeted engagement with minority communities.
- No provincial dialogues.
- No expert panels.

In sum, the government has not pursued the broad, participatory, and open democratic process which is necessary to build a constitutional document of this nature.

CEDEC Recommendation

Suspend Bill 1 and initiate a broad constitutional renewal process, i.e., a province-wide, multi-stage public engagement and involvement exercise that includes open hearings in all regions; structured dialogues with civil society; expert panels on constitutional principles and models, and, targeted, meaningful consultation with minority groups, including the

English-speaking community of Québec. Only such a deliberative, inclusive, and participatory process can provide the legitimacy, wisdom, and democratic grounding that a constitutional project requires and that a habitual legislative procedure cannot deliver.

In addition, the government should bring the proposed constitution forward in a referendum that must meet the highest possible threshold of approval.

5.2 The Involvement of the ESCQ in Shaping Quebec's Constitutional Vision

A constitutional moment is never merely technical. It is a defining act through which a society expresses not only how it wishes to govern itself, but how it understands itself to be and what it wants to become. For such a moment to carry legitimacy, its constitutional vision must reflect the full breadth, dignity, and humanity of all its people.

As currently drafted, Bill 1 fails to fully acknowledge, in its constitutional vision, the English-speaking community of Québec. This places the future of our community at risk. Excluding Québec's English-speaking minority, a community of 1.3 million people with deep historical roots and a well-established record of contributing to Québec's democratic, cultural, and economic life, risks sending the message that the ESCQ is peripheral to the constitution of Québec and its future.

A constitutional vision that excludes a community representing nearly 13% of Québec's population risks:

- **Codifying exclusion into a foundational text.**
- **Weakening democratic legitimacy by failing to reflect the Québec that actually exists.**
- **Embedding long-term social and political divisions that undermine cohesion and mutual trust.**

Such an outcome would contradict the values of recognition, dignity, and fairness that have shaped Québec's modern democratic identity.

Few people understand the importance of recognition more than Quebecers, whose own history has been defined by the struggle for visibility, equality, and respect in a broader constitutional order. To overlook the ESCQ in a foundational constitutional document is to break faith with Quebec history, aspirations, and the principles that underlie its long-standing commitment to justice, reciprocity, and inclusion.

It is our view that Québec cannot credibly claim a modern, confident constitutional vision while leaving unexamined the place of 1.3 million English-speaking Quebecers, one of the province's founding communities, and a longstanding contributor to Québec's democratic, economic, and cultural vitality.

Failing to articulate a clear place for the ESCQ, especially while seeking greater constitutional autonomy, also risks weakening Québec's voice and influence in federal and provincial negotiations, potentially eroding the relationships which Québec needs to pursue in order to make progress on multiple and collaborative policy fronts.

Excluding the ESCQ from its constitutional vision would move Québec in the opposite direction, reducing its leverage, limiting its ability to build alliances, and complicating national collaboration at a time when Canada and Quebec, along with all provinces and territories, must face significant economic and geopolitical challenges.

In our view, Québec, therefore, requires a mechanism capable of examining, in a structured and forward-looking way, the ESCQ's evolving role, needs, and contributions as a full participant in Québec society. Without such a mechanism, Bill 1 risks becoming a constitutional document that **speaks about Quebecers but does not speak to or for all Quebecers.**

CEDEC Recommendation

CEDEC recommends to the National Assembly the establishment of a **Committee on the Status and Future of the English-Speaking Community of Québec (ESCQ)**. This Committee of the National Assembly should:

- Examine the recognition and status of the ESCQ within Quebec's constitutional vision, as well as ensuring that this vision strengthens, rather than weakens, the ESCQ's future in Quebec.
- Define Québec's obligations for the community's existence, development, and ability to flourish.
- Evaluate the proposed provisions of Bill 1 through the lens of a modern, inclusive vision of Québec society.

CEDEC also recommends adding a section to Bill 1 titled “**Rights of English-Speaking Quebecers**.” That section should, among other things,

- Affirm the ESCQ’s right to flourish and participate fully in Quebec society.
- Clearly stipulate Québec’s responsibility to support the ESCQ and its institutions.
- Reinforce the right of English-speaking Quebecers to communicate with and receive services from the Government of Quebec in English.

The creation of the proposed Committee of the National Assembly and the recognition of the rights of English-speaking Quebecers in Bill 1 are not only sensible but also indispensable to the legitimacy, clarity, and coherence of Québec’s constitutional project.

A constitution that excludes significant groups of Quebecers cannot unite Quebecers. On the other hand, a constitutional vision that embraces all Quebecers, including the ESCQ, will be stronger, more legitimate, and truer to Québec’s democratic ideals.

5.3. Barriers to Constitutional Challenge

The Constitutional Autonomy Act appears to grant Québec the power to direct institutions, including municipalities, school boards, and social service networks, to:

- Refuse federal funds.
- Suspend or rescind federal agreements.
- Avoid participating in federal initiatives.
- Comply with directives that may contradict their statutory obligations.

In our view, these powers appear to exceed ordinary provincial authority, and they introduce the possibility of politically motivated decisions affecting employment, innovation, and service delivery. In addition, Bill 1 appears to propose various barriers to constitutional or other challenges:

- **Financial Barriers**, by prohibiting publicly funded bodies from challenging laws designated as “Protecting the Québec Nation.”
- **Legislative Barriers**, restricting parliamentary debate on the use of notwithstanding clauses.
- **Judicial Barriers**, by limiting a court's power to (i) seize itself of a constitutional issue or (ii) directing the parties to do so.
- **Legal Barriers**, by raising the threshold for injunctions or a stay of proceedings at the start of a constitutional challenge to provincial legislation.

At a minimum, these barriers would seem to undermine public accountability and weaken the rule of law in Quebec. Such barriers and powers must not be embedded into a constitutional framework without appropriate safeguards against abusive, harmful, or politically motivated action.

CEDEC Recommendation

Repeal the provisions that aim to restrict challenges to provincial legislation and restore full judicial oversight.

5.3. Barriers to Constitutional Challenge

The Constitutional Autonomy Act appears to grant Québec the power to direct institutions, including municipalities, school boards, and social service networks, to:

- Refuse federal funds.
- Suspend or rescind federal agreements.
- Avoid participating in federal initiatives.
- Comply with directives that may contradict their statutory obligations.

In our view, these powers appear to exceed ordinary provincial authority and they introduce the possibility of politically motivated decisions affecting employment, innovation, and service delivery. In addition, Bill 1 appears to propose various barriers to constitutional or other challenges:

- **Financial Barriers**, by prohibiting publicly funded bodies from challenging laws designated as “Protecting the Québec Nation.”
- **Legislative Barriers**, restricting parliamentary debate on the use of notwithstanding clauses.
- **Judicial Barriers**, by limiting a court's power to (i) seize itself of a constitutional issue or (ii) directing the parties to do so.
- **Legal Barriers**, by raising the threshold for injunctions or a stay of proceedings at the start of a constitutional challenge to provincial legislation.

At a minimum, these barriers would seem to undermine public accountability and weaken the rule of law in Quebec. Such barriers and powers must not be embedded into a constitutional framework without appropriate safeguards against abusive, harmful, or politically motivated action.

CEDEC Recommendation

Repeal the provisions that aim to restrict challenges to provincial legislation and restore full judicial oversight.

5.4 Sections 14 and 17: Risks to Receiving Federal Funding

Sections **14 and 17** of the *Constitutional Autonomy Act* appear to grant the Government of Québec extraordinarily broad discretion to refuse, suspend, or rescind federal funds, including federal funding intended to support the ESCQ. While framed as measures to protect Québec’s jurisdiction and constitutional autonomy, these provisions seem to rest on **vague, open-ended criteria that could pose significant risks** to the ESCQ's ongoing development and vitality.

Under **section 14**, as we understand it, departments and agencies of the Quebec government must negotiate all federal agreements in a manner that protects certain Québec values, including the protection of the French language, collective rights, constitutional autonomy, and historical claims. That said, Bill 1 **does not require** departments and agencies to consider, balance, or mitigate impacts on the English-speaking community. Consequently, that section has the potential to cause significant harm to the community without any requirement to balance or mitigate it.

More troubling still, **section 17** seems to empower the government to order departments and agencies to refuse federal funding whenever a federal initiative (a) intrudes on Québec’s jurisdiction, (b) “affects” any of the values listed in section 14, or (c) causes prejudice to Québec, “in any way.”

To our mind, this language is unnecessarily and dangerously overbroad. It seems to set an extremely low threshold and could enable the government to intervene even when there is no real interference vis-à-vis its constitutional jurisdiction. This risk could be further compounded by officials who might treat English-language services as incompatible with French-language protection, a “zero-sum” approach which CEDEC has constantly argued against.

In short, sections 14 and 17 seem to suggest a legal and administrative framework that could allow Québec to block federal funding essential to the ESCQ, including in the areas of employment and economic development. The broad and undefined language of these provisions could trigger a review of almost any federal initiative. The consequences could directly impact the ESCQ, its ongoing development, and the public services that support it.

Finally, it is our view that there exists a risk that decisions taken under s. 17 could **violate rights**, including those provided by s. 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms (“Charter”) and those found in s. 10 Québec Charter of Human Rights and Freedoms (Quebec Charter), especially when funding refusals have a discriminatory impact based on language.

CEDEC Recommendation

Federal-provincial agreements are essential to Québec’s ongoing development, its economic strength, and the ESCQ’s development and vitality. CEDEC reiterates its view that rejecting federal funds that support the English-speaking community would be disruptive and harmful and would create unnecessary tensions within the federation.

CEDEC recommends amending ss.14 and 17 to:

- Require explicit consideration of their impact on the ESCQ.
- Require mitigation of any potential harm to the ESCQ.
- Limit their application to clear instances of federal intrusion into areas of provincial jurisdiction.
- Ensure that the provisions of Bill 1 are compatible with and supportive of the Government of Canada’s commitments under Part VII of the federal Official Languages Act (OLA).

CEDEC also recommends the creation of an **Advisory Council on the Economic and Labour-Market Development of the ESCQ**, reporting to: the Minister of the Economy, Innovation and Energy; the Minister of Employment; the Minister of Labour, and the Minister Responsible for Regional Economic Development. This Committee would advise the above Ministers on:

- Ensuring that decisions under Bill 1 that touch on federal OLA funding related to employment and economic development are compatible with and supportive of the Government of Canada’s commitments under Part VII of the OLA.
- Potential impacts on the ESCQ of the application of decisions under sections 14 and 17 related to federal OLA funding of employment and economic development.
- The mitigation of any potential harm to the ESCQ of decisions by Quebec government departments and agencies related to federal OLA employment and economic development funding.
- Its views on specific decisions related to federal intrusion into provincial jurisdiction that touch on federal OLA funding pertaining to employment and economic development.

5.5 Institutional Risks

Our review of Bill 1 indicates that once the Québec government designates a law under Section 5 of the *Constitutional Autonomy Act* as one that “protects the Québec nation,” any public institution receiving provincial funds, including **English-language school boards, CEGEPs, universities, municipalities, and health institutions**, could be **forbidden** from using those funds to challenge that type of law in court.

This mechanism could effectively shield major provincial laws from judicial scrutiny, even when those laws could infringe constitutional or quasi-constitutional rights. For the ESCQ, these are significant potential risks. For example.

- English-language school boards could be barred from challenging legislation that undermines constitutional minority-language education rights.
- Universities, health networks, and municipalities serving English-speaking populations could be prevented from defending their status, mandates, or constituents in court.

This is not just a minority language issue. These provisions could weaken the ability of **all Quebecers** to hold the government accountable in appropriate situations. By restricting the capacity of public bodies to initiate legal proceedings, Bill 1 would almost certainly create a structural imbalance of power that erodes the independent role of civil society institutions in Québec’s democratic system.

CEDEC Recommendation

Bill 1 should be amended to ensure that provincially funded institutions, such as school boards, municipalities, health networks, and universities, retain full legal capacity and the ability to defend their mandates, their constituents, and minority language rights before the courts.

5.6 Risks to Parliamentary Democracy and to the Rule of Law

Bill 1 also introduces provisions that limit parliamentary debate on the use of “parliamentary sovereignty provisions” (also referred to as “notwithstanding clauses”), in effect restricting debate on such provisions to **five hours** and allowing them to be enacted “without any requirement to contextualize or justify the provision.”

To proceed in that manner could weaken legislative transparency and undermine parliamentary deliberation. Such an approach also has the potential to reduce judicial oversight, and, in a worst-case scenario, to facilitate the enactment of future laws that may violate the rights of English-speaking Quebecers or other vulnerable groups.

It is also our view that Bill 1 might prohibit courts from raising constitutional questions on their own initiative.

In sum, CEDEC is of the view that the above-proposed reforms, taken together, would weaken the rule of law and parliamentary democracy for all Quebecers.

CEDEC Recommendation

Bill 1 should be amended to (i) restore meaningful parliamentary debate on the proper use of notwithstanding provisions and to (ii) preserve the capacity of Quebec courts to raise constitutional issues in appropriate cases, thereby protecting the transparency, oversight, and democratic deliberations that underpin Québec’s parliamentary system.

5.7 Conseil constitutionnel

On its face, we believe that the proposed Conseil constitutionnel poses a grave structural risk to Québec’s legal and constitutional order, given that:

- Its members are appointed by the Premier.
- Its members require no judicial or legal qualification.
- It allows no dissenting opinions.
- It lacks the independence, security of tenure, and transparency associated with judges and courts.

Though it appears to be “advisory,” its formal constitutional opinions could create a parallel interpretive authority that could compete with, or be perceived as competing with, that of the Québec courts or of the Supreme Court of Canada. In addition:

- It could be used to support or justify the refusal of federal programs under ss.14 -17.
- Its opinions could carry political weight without judicial safeguards.
- It could be invoked to validate constitutional interpretations that limit access to English-language services, minority language rights, or judicial remedies.
- It risks creating conflicting or competing interpretations rendered by a politically appointed body.

In short, we are concerned that Bill 1 creates the conditions for **politicized constitutional interpretation**, weakening the clarity, coherence, and independence of Québec’s (and Canada’s) strong and well-established justice system.

CEDEC Recommendation

Repeal the Conseil constitutionnel Act, or in the alternative, remove its interpretive mandate and require it to assess the impacts of various provincial measures or laws, including impacts on the ESCQ.

6. HOW BILL 1 CAN BE IMPROVED FOR ALL QUEBECERS

A constitution must do more than codify, identify, or consolidate executive authority. It must reinforce the legitimacy of public institutions, safeguard the rights of all citizens, support social cohesion, and foster the prosperity of the society which it purports to govern.

In our view, Bill 1 does not yet meet these standards.

CEDEC believes that Québec has both the opportunity and the obligation to craft a constitutional document that strengthens democratic culture, **protects minority communities**, sustains economic cooperation, and positions Québec as a confident and respected leader within the Canadian federation.

To that end, this section summarizes the full suite of amendments that CEDEC believes are essential to transforming Bill 1 into a constitutional document worthy of Québec’s history, reflective of its present, and capable of guiding its future. The recommendations outline the most consequential process improvements, substantive amendments, governance safeguards, inclusion measures, and economic cooperation commitments outlined throughout this Brief.

Taken together, CEDEC believes that they form a coherent blueprint for strengthening democratic legitimacy, protecting the minority language community, safeguarding judicial independence, and ensuring that Québec's constitutional evolution enhances social cohesion, economic resilience, and national leadership.

Proposed recommendations are categorized as follows.

- **Process Requirements** to ensure democratic legitimacy.
- **Substantive Amendments** to address structural omissions and vulnerabilities.
- **Governance and Rule of Law Safeguards** to protect the rule of law and judicial independence.
- **ESCQ Inclusion and Constitutional Recognition** to affirm Québec's identity as inclusive and plural, as well as to protect and promote the development of the ESCQ.
- **Federal-Provincial Cooperation and Economic Development Reforms** to further reinforce Québec's prosperity and to strengthen the federation.

It is CEDEC's view that these reforms will allow Québec to craft a constitutional document worthy of Quebec, its past, present, and future.

6.1 PROCESS RECOMMENDATIONS

1. Suspend Bill 1 pending broad, meaningful, and province-wide consultations.

A constitutional document must be built on the consent and participation of the people which it binds. The government must, therefore, conduct province-wide public hearings, community dialogues, and expert consultations, including targeted engagement with the ESCQ, Indigenous nations, municipalities, youth, business, labour, and civil society.

2. Create a Multi-Stakeholder Advisory Council on Constitutional Development.

This council should include constitutional experts, economists, official language experts, Indigenous leaders, and representatives of both French - and English-speaking communities. It should provide non-partisan, evidence-based guidance on the development and long-term implications of Bill 1.

3. Require Impact Assessments of all Bill 1 Provisions and Require the Same for All Future Constitutional Amendments.

Québec should be legally required to publish structured impact assessments examining the effects of Bill 1, including its effects on:

- The vitality and visibility of the English-speaking community of Quebec, especially ESCQ institutions, services, employment, and economic development potential.
- Its alignment with the Canadian Constitution and Charter, as well as with the Quebec Charter.
- Its implications for judicial oversight and democratic safeguards.

4. Require any final constitutional text (Bill 1) to be submitted to a referendum, which would meet the highest threshold of democratic approval.

Given its foundational nature, a constitution must rest on explicit and broad democratic consent.

6.2 SUBSTANTIVE AMENDMENTS

5. Amend Sections 14 and 17 of the Constitutional Autonomy Act.

These sections must be revised to:

- Require explicit analysis of their impact on the ESCQ.
- Mandate mitigation of any potential harm to the ESCQ.
- Limit refusals of federal funds to demonstrable cases of intrusion into areas of provincial jurisdiction.
- Require transparent public justification for any refusal of federal funds.
- Ensure compatibility with federal obligations under Part VII of the Official Languages Act.

6. Repeal or Fundamentally Restructure the Conseil constitutionnel.

Given its risks to judicial independence and constitutional clarity, CEDEC recommends repealing the Conseil constitutionnel Act.

- If maintained, it must be limited strictly to non-binding advisory functions and protected by safeguards ensuring independence and transparency.
- In addition, and to avoid politicized or parallel constitutional interpretation:
 - Remove its interpretive mandate, and,
 - Require rigorous, transparent assessments of the impacts of its decisions, including on the ESCQ, and other minority communities.

7. Amend the Preamble of Bill 1 to explicitly recognize the ESCQ.

The preamble must affirm:

- The ESCQ’s historic and ongoing contributions to Quebec.
- The legitimate place of the ESCQ within Québec society.
- Québec’s responsibility to support the vitality and flourishing of the ESCQ.

6.3 GOVERNANCE and RULE OF LAW SAFEGUARDS

8. Restore Full Judicial Oversight, Access to Remedies, and Revise Provisions Shielding Laws from Judicial Challenge

Amend Bill 1 to remove or revise provisions that:

- Prohibit publicly funded bodies from challenging provincial laws.
- Restrict debate on parliamentary sovereignty provisions.
- Raise thresholds for injunctions and stays of proceedings.
- Prevent courts from raising constitutional issues.

For greater clarity, CEDEC recommends that sections that classify laws as “protecting the Québec nation” and thereby bar institutions from challenging them in court be amended to enable judicial challenge, especially in regard to minority language rights.

9. Clarify the Hierarchy of Constitutional Interpretation.

Ensure that:

- Judicial interpretations remain authoritative.
- The Conseil constitutionnel cannot override or obscure court decisions.
- All constitutional interpretations affecting rights or federal-provincial relations are transparent and reviewable.

6.4 ESCQ INCLUSION and CONSTITUTIONAL RECOGNITION

10. Articulate a Modern, Inclusive Constitutional Vision.

Québec’s constitutional text must reflect the Québec of today, i.e., plural and diverse, as well as honour its democratic traditions of fairness, solidarity, and mutual respect.

11. Establish a Committee of the National Assembly on the Status and Future of the ESCQ.

Mandate this Committee to:

- Examine the ESCQ’s long-term role in Québec;
- Define Québec’s obligations to support its existence, development, and ability to thrive;
- Ensure that Bill 1 strengthens ESCQ inclusion rather than weakening it;
- Propose long-term constitutional and policy frameworks reflecting Québec’s modern demographic reality.

12. Add a New Section in Bill 1 on the “Rights of English-Speaking Quebecers.”

This section should affirm:

- The ESCQ’s ability to flourish and fully participate in Québec society.
- The ability to use English to communicate with and receive services from provincial government departments and agencies.
- Québec’s duty to support ESCQ institutions, which are pillars of community vitality.

6.5 FEDERAL–PROVINCIAL COOPERATION and ECONOMIC DEVELOPMENT

13. Protect and Strengthen Federal–Provincial Economic Partnerships.

Bill 1 should explicitly reaffirm Québec’s commitment to constructive federal-provincial collaboration on economic development, workforce participation, labour market development, immigration, and regional prosperity.

14. Ensure that any Refusals of Federal Funding Do Not Disrupt the Development of the ESCQ and Key Services.

Any decision under ss. 14 or 17 must:

- Avoid disruptions to services.
- Protect service networks relied upon by the ESCQ.
- Include mitigation measures and alternative pathways to ensure service continuity.

15. Create an Advisory Council on the Economic and Labour-Market Development of the ESCQ.

The Council should advise relevant Québec ministries on:

- Impacts of ss. 14 and 17 on employment and economic development;
- Mitigation strategies for potential harm;
- Ensuring that any government decisions comply with Part VII of the OLA.

7. CONCLUSION

We believe that Québec stands at a major crossroads in its political and societal history.

The old binary debate of sovereignty versus federalism no longer captures the aspirations of modern Quebecers. We also believe that Quebecers increasingly seek a Québec that is confident, outward-looking, cooperative, and influential within Canada and abroad.

Bill 1, as drafted, falls short of the above goals. It weakens democratic protections, restricts access to justice, and excludes Québec's English-speaking community from its constitutional vision.

To move forward, Québec must bring *all* its communities with it.

CEDEC believes that a constitution must be a mirror of society as a whole. As drafted, Bill 1 does not yet reflect the Québec that we are, nor the Québec which we are all are striving to become.